

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2475

13 septembre 2014

### SOMMAIRE

Acanthus Investment S.A. ....	118790	Fides Financial Services S.A. ....	118797
A.M.P. Grenailles S.A. ....	118800	Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l. ....	118756
Backes Electricité S.à.r.l. ....	118788	Financière Ostergaard S.A. ....	118762
Bioventures Management S.à r.l. ....	118789	Financière Poulain S.A. ....	118762
B&M European Value Retail 1 S.à r.l. ...	118787	Galena Investments 2 S.à r.l. ....	118757
Café Cannelle S.A. ....	118790	GEAF International 1 S.à r.l. ....	118758
Colt Financial Holding S.A. ....	118791	GEBPF Finance (Lux) S.à r.l. ....	118758
Commerzbank International Portfolio Ma- nagement ....	118792	GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l. ....	118758
Constructions Schmit et Schmit S.à r.l. .	118794	Gerana SICAV-SIF, S.A. ....	118761
Dietlux SA ....	118799	Gerbera S.A. ....	118760
Digital Services XXX France Holding S.C.Sp ....	118796	Getty Images Luxembourg S.à r.l. ....	118761
DMC Power S.à r.l. ....	118793	GGM Venture Capital S.C.A., SICAR ...	118759
East Capital (Lux) ....	118754	Gika S.à.r.l. ....	118759
EPISO 3 Oasis JV S.à r.l. ....	118757	Hamalux S.à r.l. ....	118759
EPISO Titan Berlin GP Sàrl ....	118754	HERMITAGE International ....	118760
EPISO Titan Ingolstadt GP Sàrl ....	118754	Hermitage Management S.A. ....	118760
EPISO Titan Leipzig GP Partnership S.C.S. .....	118755	Hermitage Plaza S.A. ....	118761
ERE III - N°1 S.à r.l. ....	118757	Incofi S.A. ....	118754
Estée Lauder Luxembourg S.à r.l. ....	118755	Middlesex Retail S.à r.l. ....	118757
Ets Wantz S.A. ....	118758	Middlesex S.à r.l. ....	118757
Euroalex S.à r.l. ....	118762	Morgan Stanley (Luxembourg) S.A. ....	118756
Euro-Consulting and Software S.A. ....	118759	SELP (Alpha JV) S.à r.l. ....	118763
Euro-Consulting and Software S.A. ....	118760	Selp Berlin GP S.à r.l. ....	118754
Euro-Consulting and Software S.A. ....	118758	Selp Ingolstadt GP S.à r.l. ....	118754
Euro-Consulting and Software S.A. ....	118759	Selp Leipzig GP S.à r.l. ....	118756
Euro-Consulting and Software S.A. ....	118760	Selp Liepzig S.à r.l. ....	118755
Euro-Consulting and Software S.A. ....	118761	Seqvoia ....	118800
Euro-Consulting and Software S.A. ....	118761	SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A. ....	118799
Eurolieum S.à.r.l. ....	118762	Silser S.A. ....	118800
Execo S.à r.l. ....	118755	Société du Parking de la Piscine Olympique S.A. ....	118800
ExxonMobil Luxembourg ....	118755	Solar Infrastructure Holding S.à.r.l. ....	118762
ExxonMobil Netherlands Holdings ....	118756	United Brazil Holdings S.à.r.l. ....	118799
Feneris Financial Holding S.A. ....	118798	United Commonwealth Holdings S. à r.l. .....	118800

**Selp Berlin GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPISO Titan Berlin GP Sàrl).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 162.423.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098115/10.

(140117433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Incofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 37.758.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014098313/14.

(140116832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Selp Ingolstadt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPISO Titan Ingolstadt GP Sàrl).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 162.424.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68880 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098117/10.

(140116650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 121.268.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated 14 May 2014*

Approval of the resignation of Mrs. Karine Hirn as Director effective as at 13 February 2014.

Approval of the cooptation of Mr. Jérôme Wigny as Director as of 7 March 2014 in replacement of Mrs. Karine Hirn.

Approval of the resignation of Mrs. Ann Charlotte Lawyer as Director effective as of 13 February 2014.

Re-appointment of the Directors for the ensuing year:

Messrs Paul Carr

Peter Elam Hakansson

Albin Rosengren

Jérôme Wigny

Re-appointment of the Authorised Independent Auditor, KPMG Luxembourg S.à.r.l. for a new period of one year.

**Suit la traduction française**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 14 mai 2014*

Approbation de la démission de Mme Karine Hirn comme administrateur avec effet au 13 février 2014.

Approbation de la cooptation de M. Jérôme Wigny comme administrateur avec effet au 7 mars 2014 en remplacement de Mme. Karine Hirn.

Approbation de la démission de Mme. Ann Charlotte Lawyer comme administrateur avec effet au 13 février 2014.

Renouvellement des administrateurs pour l'exercice social suivant:

Messieurs: Paul Carr

Albin Rosengren

Jérôme Wigny

Peter Elam Hakansson (Administrateur - président)

Renouvellement du réviseur d'entreprise indépendant KPMG Luxembourg S.à.r.l. pour l'exercice social suivant.

*Pour EAST CAPITAL (LUX)*

Référence de publication: 2014098100/30.

(140116468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Execo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098146/9.

(140117425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.559.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098150/9.

(140116959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Selp Liepzig S.à r.l., Société en Commandite simple,  
(anc. EPISO Titan Leipzig GP Partnership S.C.S.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.409.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68875 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098119/10.

(140117342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Estée Lauder Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.857.150,00.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 68.176.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juin 2014*

En date du 25 juin 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions:

- d'accepter la démission de Monsieur David John HUNT de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2014;

- de nommer Monsieur Sami NAFFAKH, né le 27 avril 1970 à Damas, Syrie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 128, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2014, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Bart TAEYMANS
- Madame Teresa BRUZZO
- Monsieur Klaus SORENSEN
- Monsieur Edoardo BERNARDI
- Monsieur Sami NAFFAKH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

ESTÉE LAUDER LUXEMBOURG S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2014098127/26.

(140117136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Selp Leipzig GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.429.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68878 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098121/10.

(140116764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**ExxonMobil Netherlands Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.546.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098151/9.

(140116752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098153/9.

(140116480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Morgan Stanley (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.877.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 4 juillet 2014:*

- M. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, M. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

- Le nouveau mandat de M. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014098447/16.

(140117491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Middlesex Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 123.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014098435/12.

(140116919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Middlesex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014098436/12.

(140116918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**EPISO 3 Oasis JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 183.823.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098122/10.

(140117520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**ERE III - N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 137.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098123/10.

(140116499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Galena Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 187.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098188/10.

(140116586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Ets Wantz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.  
R.C.S. Luxembourg B 103.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098132/10.

(140117941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euro-Consulting and Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5443 Rolling, 5A, rue d'Assel.  
R.C.S. Luxembourg B 90.257.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098135/10.

(140117083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.  
R.C.S. Luxembourg B 117.205.

Les comptes annuels au 28.02.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098214/10.

(140117005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**GEBPF Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.401.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014098216/12.

(140117499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.018.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014098217/12.

(140117498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euro-Consulting and Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5443 Rolling, 5A, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 90.257.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098136/10.

(140117084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euro-Consulting and Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5443 Rolling, 5A, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 90.257.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098137/10.

(140117085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Gika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5890 Alzingen, 6, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 158.551.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098230/10.

(140117597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**GGM Venture Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.779.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014098229/12.

(140116581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Hamalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 21.379.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HAMALUX S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E SA

Référence de publication: 2014098263/12.

(140116986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**HERMITAGE International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.912.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014098269/12.

(140116749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Hermitage Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 179.361.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014098270/12.

(140116731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euro-Consulting and Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5443 Rolling, 5A, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 90.257.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098138/10.

(140117086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euro-Consulting and Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5443 Rolling, 5A, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 90.257.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098139/10.

(140117087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Gerbera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.681.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098227/10.

(140116800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euro-Consulting and Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5443 Rolling, 5A, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 90.257.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098140/10.

(140117088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euro-Consulting and Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5443 Rolling, 5A, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 90.257.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098141/10.

(140117089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Gerana SICAV-SIF, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.859.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098197/11.

(140116802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Getty Images Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.444.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014098198/11.

(140117027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Hermitage Plaza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.228.

Les compte annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014098271/12.

(140116705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 103.695.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098142/10.

(140116485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 78.854.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098143/10.

(140116498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Financière Ostergaard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 167.750.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098156/9.

(140116511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Financière Poulain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 167.731.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098157/9.

(140116510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Solar Infrastructure Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 152.379.

Im Rahmen einer Gesellschafterversammlung am 10.06.2014 fasste die Alleingeschafterin der Gesellschaft folgenden Beschluss:

- Die Gesellschafterversammlung nimmt Kenntnis von der Niederlegungserklärung von Herrn Martin Brückner als Geschäftsführer der Gesellschaft und akzeptiert diese. Damit scheidet Herr Martin Brückner mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft aus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08.07.2014.

*Für die Gesellschaft*  
*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014098677/16.

(140117122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**SELP (Alpha JV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.100,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.782.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177317 ("SEGRO Luxembourg"), holding 6,250 shares in the Company,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her; and

2. ESS-LUX, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.112794 ("ESS-LUX") holding 6,250 shares in the Company,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. SEGRO Luxembourg and ESS-Lux are hereinafter referred to as the "Shareholders" and hold together all of the issued shares of the Company.

II. Such appearing parties are the shareholders of SELP (Alpha JV) S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 182782, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 16 December 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 5 February 2014, page 15410, number 322. The Articles have not been amended since then.

III. The agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. "Decision to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred Euros (EUR 600.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirteen thousand and one hundred Euros (EUR 13,100.-) by creating and issuing six hundred (600) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of six million five hundred and fifty-two thousand nine hundred and eighty-four Euros (EUR 6,552,984.-) (the "Share Premium").

Subscription and payment for the New Shares together with the Share Premium.

2. Decision to amend the first financial year of the Company so that it starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 instead of 31 December 2013 and to subsequently amend article 13 of the Articles.

3. Amendment and restatement of the Articles (without amending the object clause of the Articles), but amending the Articles by:

- amending article 5.1 of the Articles of the Company to reflect the capital increase.
- inserting provisions on transfer restrictions on shares and provisions on issuances of new shares;
- amending the provisions in relation to the board of managers and decision taking;
- amending the provisions in relation to the shareholders' meetings and decision taking;
- amending the provisions in relation to distributions;
- inserting a new article "Definitions" in the Articles of the Company.

4. Miscellaneous."

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred Euros (EUR 600.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirteen thousand and one hundred Euros (EUR 13,100.-) by creating and issuing six hundred (600) New Shares of one Euro (EUR

1.-) each having the same features as the existing shares to be issued and fully paid up with a share premium of six million five hundred and fifty-two thousand nine hundred and eighty-four Euros (EUR 6,552,984.-).

#### *Subscriptions and payments*

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe and fully pay in for three hundred (300) New Shares together with a share premium of three million two hundred and seventy-six thousand four hundred and ninety-two Euros (EUR 3,276,492.-) for a total issue price of three million two hundred and seventy-six thousand seven hundred and ninety-two Euros (EUR 3,276,792.-), through a contribution in kind consisting of a claim, which claim is incontestable, payable and due, for an aggregate amount of three million two hundred and seventy-six thousand seven hundred and ninety-two Euros (EUR 3,276,792.-) (the "Contribution A"); and

2. ESS-LUX, aforementioned, declared to subscribe and fully pay in for three hundred (300) New Shares together with a share premium of three million two hundred and seventy-six thousand four hundred and ninety-two Euros (EUR 3,276,492.-) for a total issue price of three million two hundred and seventy-six thousand seven hundred and ninety-two Euros (EUR 3,276,792.-), through a contribution in kind consisting of a claim, which claim is incontestable, payable and due, for an aggregate amount of three million two hundred and seventy-six thousand seven hundred and ninety-two Euros (EUR 3,276,792.-) (the "Contribution B" and together with the Contribution A, the "Contributions").

As it appeared from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company valued the above-mentioned aggregate Contributions in kind at six million five hundred and fifty-three thousand five hundred and eighty-four Euros (EUR 6,553,584.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contributions and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of six hundred Euros (EUR 600.-) was allocated to the share capital of the Company and the amount of six million five hundred and fifty-two thousand nine hundred and eighty-four Euros (EUR 6,552,984.-) was allocated to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to amend the first financial year of the Company so that it starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 instead of 31 December 2013.

#### *Third resolution*

Further to the above resolutions, the Shareholders resolved to amend and fully restate the current Articles of the Company (without amending the object clause of the Articles) (the "New Articles"), but to amend in particular the Articles by:

- amending article 5.1 of the Articles of the Company to reflect the capital increase;
- inserting provisions on transfer restrictions on shares and provisions on issuances of new shares;
- amending the provisions in relation to the board of managers and decision taking;
- amending the provisions in relation to the shareholders' meetings and decision taking;
- amending the provisions in relation to distributions;
- inserting a new article "Definitions" in the Articles of the Company.

Such New Articles shall from now on read as follows:

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Alpha JV) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.6 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's

nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is thirteen thousand and one hundred Euros (EUR 13,100.-) divided into thirteen thousand and one hundred (13,100) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

## **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder, the Shares held by each Shareholder may only be Transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law (and the remaining provisions of Article 7 is without prejudice to any such requirements), these Articles and any further provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement.

7.3 No transfer of Shares and/or Shareholder Loans (if any) (together, the "Shareholder Interests") may occur until 11 October 2016 (the "Lock-up Period") other than in accordance with the terms of Article 7.4 and any further provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement. Following the expiry of the Lock-up Period, no Transfer of any Shareholder Interest may occur other than in accordance with the terms of Articles 7.4 and 7.5 and any further provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement.

7.4 Any Shareholder may Transfer all or some of its Shareholder Interests to a person who is an Affiliate of such party on giving prior written notice to the other Shareholders. Any such Affiliate holding Shareholder Interests shall immediately transfer its Shareholder Interests back to the transferring Shareholder (or a person who is an Affiliate of such transferring Shareholder) if it ceases to be an Affiliate of such transferring Shareholder. For the purpose of this Article only, "Affiliate" shall mean any wholly-owned subsidiary of either (a) the transferring Shareholder's Guarantor at the relevant time, (b) in case of each Original Shareholder, their ultimate corporate shareholder, as further specified in the Shareholders' Agreement.

### **7.5 Right of First Offer**

#### **7.5.1 Transfer Notice**

Any Shareholder (the "Selling Shareholder") seeking to Transfer some or all of its Shareholder Interests (the "Sale Interests"), other than to an Affiliate in accordance with the terms of Article 7.4, to a Third Party Buyer, shall first offer the Sale Interests to the other Shareholders (the "Remaining Shareholders"), by way of a written offer (the "Sale Notice"), which shall:

(1) specify that it is a Sale Notice being issued pursuant to this Article and to any relevant provisions of the Shareholders' Agreement;

(2) set out the details of the Sale Interests, including the number of Shares and the amount of Shareholder Loans (if any) proposed to be sold, and proposed price for the Sale Interests (the "Asking Price"); and

(3) any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (collectively, the "Sale Terms").

#### **7.5.2 Response to Sale Notice**

Each of the Remaining Shareholders shall, within thirty (30) Business Days of receipt of the Sale Notice (the "Offer Deadline"), either:

(1) serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer of all (and not some only) of the Sale Interests at the Asking Price and on the Sale Terms (a "Sale Acceptance Notice") following which, such Remaining Shareholder shall be deemed an "Accepting Shareholder"; or

(2) serve a written notice on the Selling Shareholder declining the offer.

If a Remaining Shareholder fails to serve a notice in accordance with Article 7.5.2(1) it shall be deemed to have declined the offer of the Sale Interests and the provisions of Article 7.5.5 shall apply.

#### **7.5.3 Consequences of Sale Notice**

Once a Sale Notice has been served (the "Original Sale Notice"), no other Sale Notice may be served by any Shareholder until the date which is the earlier of:

(1) the date of withdrawal of the Original Sale Notice by the Selling Shareholder by written notice to the Remaining Shareholders;

(2) the date of completion of a sale of the Sale Interests that were the subject of the Original Sale Notice to one or more of the Remaining Shareholders or to a Third Party Buyer pursuant to this Article 7.5; and

(3) the date of expiry of the Sale Period, as defined in Article 7.5.5.

#### 7.5.4 Transfer pursuant to Sale Acceptance Notice

(1) When a Sale Acceptance Notice is given by only one Accepting Shareholder, the Selling Shareholder shall be obliged to transfer, and such Accepting Shareholder (or its designated Affiliate) shall be obligated to acquire, the Sale Interests at the Asking Price, on the Sale Terms and in accordance with Article 7.5.7.

(2) When more than one Accepting Shareholder serve a Sale Acceptance Notice, each Accepting Shareholder shall be obliged to pay the relevant proportion of the Asking Price and shall be entitled to receive the relevant proportion of the Sale Interests, which proportion shall in each case equal the proportion that the Percentage Share held by such Accepting Shareholder (and its Affiliates) immediately prior to the issuance of the Sale Notice bears to the Percentage Share held by all Accepting Shareholders (and their Affiliates) immediately prior to the issuance of the Sale Notice, and the Selling Shareholder (and its Affiliates) shall Transfer such Sale Interests accordingly on the Sale Terms and in accordance with Article 7.5.7.

#### 7.5.5 No Acceptance Notice

If no Remaining Shareholder serves a Sale Acceptance Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free to sell, subject to article 189 of the 1915 Law being complied with, all of the Sale Interests (but not some only) to a Third Party Buyer at any time up to twelve months from the Offer Deadline (the "Sale Period") provided that:

(1) such Sale Interests are sold on terms not materially less favourable to the Selling Shareholder than the Sale Terms and for not less than the price equivalent to a 98 % of the Asking Price;

(2) following the Transfer such Third Party Buyer will hold a Percentage Share of not less than 20 %;

(3) following the Transfer the number of Shareholders is not more than four (4) (for which purpose a Shareholder, together with any other Shareholder that is an Affiliate of such Shareholder shall, together, be deemed to represent one Shareholder); and

(4) such Third Party Buyer complies with any further formalities set out in the Shareholders' Agreement.

#### 7.5.6 No Third Party Buyer sale

If the Selling Shareholder is unable to procure a sale of the Sale Interests pursuant to this Article 7.5 during the Sale Period, then the offer to sell the Sale Interests set out in the Sale Notice shall be deemed to be withdrawn.

#### 7.5.7 Terms of Transfer

The Shareholders shall procure that any Transfer of Shareholder Interests pursuant to this Article 7.5 between the Selling Shareholder and the Accepting Shareholder shall be made in accordance with the following provisions:

(1) the Selling Shareholder and the Accepting Shareholder shall have the right to request the addition of any necessary Permitted Regulatory Conditions or adjustments to existing Permitted Regulatory Conditions, but only to the extent necessary to be able to complete the transfer of the Sale Interests;

(2) each of the Selling Shareholder and the Accepting Shareholder shall use all reasonable endeavours to ensure the satisfaction of any Permitted Regulatory Condition applying to it as soon as possible;

(3) if any of the Permitted Regulatory Conditions is not satisfied or waived on or before the date falling one hundred and fifty (150) Business Days following the expiry of Offer Deadline, then the Sale Notice shall be deemed to have been withdrawn and no transfer of the Sale Interests shall take place pursuant to such notice;

(4) completion of the transfer of the Sale Interests shall take place on the earlier of (i) thirty (30) Business Days following the date of receipt of the last Sale Acceptance Notice (or such other date as the Parties may agree) or (ii) the date falling twenty (20) Business Days after the satisfaction or waiver of all Permitted Regulatory Conditions (the "Transfer Date");

(5) the Selling Shareholder shall on or before the Transfer Date deliver or procure the delivery to the Accepting Shareholder in respect of the Sale Interests duly executed instruments to effect the transfers accompanied by the relevant share certificates or other documents of title;

(6) the Sale Interests shall be transferred free from all claims, pledges, equities, liens, charges and encumbrances and shall be transferred with the benefit of all rights attaching to them as at the relevant Transfer Date but without the benefit of any other warranties or representations; and

(7) against delivery of the documents referred to in Article 7.5.7 (5), the Accepting Shareholders shall pay the total consideration due for the Sale Interests to the Selling Shareholder in cleared funds on the Transfer Date.

7.5.8 Any Transfer under this Article 7.5 shall always be subject to the following and to any further provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement:

(1) each Original Shareholder (or an Affiliate of an Original Shareholder) transferring part only of its Shareholder Interest must hold (together with its Affiliates) a Percentage Share of not less than 25 % following such Transfer unless it has the approval of the Board of Managers as a Unanimous Board Reserved Matter to retain a lower Percentage Share;

(2) in the case of a Shareholder that is not an Original Shareholder (or an Affiliate of an Original Shareholder) Transferring part only of its Shareholder Interest, such Shareholder (together with its Affiliates) must retain a Percentage Share of not less than 20 % following such Transfer.

For the purposes of Article 7.5 above, a Shareholder together with any Shareholders that are an Affiliate of such Shareholder, shall, together, be deemed to represent one Shareholder.

7.6 The Company shall register the Transfer of a Share to any person only if the Transfer has been carried out in accordance with these Articles and the Shareholders' Agreement and in no other circumstances and the Company shall approve for registration a Transfer of Shares carried out in accordance with these Articles and the Shareholders' Agreement.

### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law, these Articles and the Shareholders' Agreement. All Managers shall be natural persons and at least 50% of the Managers shall be tax residents in Luxembourg.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance which shall be composed of up to four (4) Managers (the "Board of Managers" or the "Board"). Subject to a more detailed procedure that may be set out in the Shareholders' Agreement, any Shareholder holding:

8.3.1 more than 20% and less than 40% shall be entitled to nominate for appointment one (1) Manager;

8.3.2 40% or more shall be entitled to nominate for appointment two (2) Managers (provided that at least 50% of these Managers shall be tax resident in Luxembourg).

For the purposes of this Article 8.3, a Shareholder together with any Shareholders that are an Affiliate of such Shareholder, shall, together, be deemed to represent one Shareholder.

8.4 A Manager may be removed at any time with or without cause by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law, these Articles and the Shareholders' Agreement, it being understood that the Shareholder who has proposed for appointment a Manager in accordance with the provisions Article 8.3 may at any time propose its removal and the replacement of the Manager removed shall be made in accordance with Article 8.3 and, for the avoidance of doubt, upon nomination by the Shareholder who has proposed the relevant Manager for appointment and removal. The appointment or removal of a Manager shall take effect upon the taking of the relevant Shareholders' Resolution, unless otherwise indicated therein.

8.5 The Managers shall not be employees of the Company who are entitled to receive any remuneration by way of salary, commission, fees or otherwise in relation to the performance of their duties as Managers.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

### **10. Representation.**

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any one (1) Manager.

### **11. Board meetings.**

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager at any time and as and when considered necessary by that Manager and, in any case, not less than once a Quarter. At least ten (10) Business Days' written notice shall be given to each of the Managers of all Board meetings, except:

11.1.1 when a Board Meeting is adjourned under Article 11.9;

11.1.2 when all of the Managers agree to a shorter notice period or to waive the convening formalities to such Board Meeting; or

11.1.3 if, in the reasonable opinion of a Manager, the interests of the Company or the Group would be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board Meeting were not dealt with as a matter of urgency, in which case the Managers shall receive no less than two (2) Business Days' written notice.

11.2 Each notice of a Board Meeting shall:

11.2.1 specify a reasonably detailed agenda; and

11.2.2 be accompanied by any relevant documents.

11.3 The Board of Managers may appoint a chairman, who shall be tax resident in Luxembourg, chosen as follows (the "Chairman"):

11.3.1 if only one (1) Shareholder has a Percentage Share of 40 % or more from time to time, amongst the Managers appointed further to their nomination by such a Shareholder in accordance with Article 8.3 of these Articles;

11.3.2 if two (2) Shareholders have each a Percentage Share of at least 40 % from time to time, amongst the Managers appointed further to their nomination by one of these Shareholders in accordance with Article 8.3 of these Articles, on a rotating annual basis, for a period of one year;

11.3.3 if no Shareholders has a Percentage Share of 40 % or more, the Manager appointed further to his nomination by the Shareholder holding the highest Percentage Share in accordance with Article 8.3 of these Articles;

If the Chairman ceases to hold office during his term, the Board of Managers shall appoint the new Chairman to fill that office for the remainder of the unexpired term in accordance with this Article 11.3 and amongst the Manager(s) appointed further to his/their nomination by the same Shareholder as the leaving Chairman.

11.4 The Chairman shall not have a second or casting vote. The Chairman shall preside at any Board Meeting at which he is present. If the Chairman is not present at the Board Meeting, the Board of Managers may appoint any one of the Managers present at the Board Meeting to act as Chairman for the purposes of that meeting.

11.5 A Manager may appoint in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least 50% of the Managers and Manager's Representatives present at a Board Meeting are tax resident in Luxembourg.

11.6 All Board Meetings shall be held in Luxembourg provided that, if a majority of the Managers are in attendance in person in Luxembourg or represented at the meeting (in accordance with Article 11.5), the remaining Managers may be counted in the quorum or be entitled to vote at such meetings if they are participating by means of a conference telephone or any other communication equipment (in accordance with Article 11.11) from a location outside of Luxembourg other than the United Kingdom or Canada.

11.7 Subject to Article 11.8 of these Articles, the quorum at all Board Meetings shall be:

11.7.1 for such period during which the Original Shareholders are the only Shareholders, two (2) Managers, each nominated by a different Original Shareholder pursuant to Article 8.3 with at least 50 % of attendees tax resident in Luxembourg; and

11.7.2 at all other times, one Manager nominated by each Shareholder entitled to nominate a Manager pursuant to Article 8.3;

provided that in each case a majority of the Managers are in attendance in person in Luxembourg.

11.8 If Article 12.1 applies then the quorum for the Board Meeting where a Related Party Transaction is being considered shall be one Manager nominated for appointment by each Shareholder other than the Manager nominated by the Shareholder interested in the Related Party Transaction.

11.9 If a quorum is not present in person within half an hour of the time appointed for the Board Meeting or ceases to be present during the Board Meeting, then the Managers present shall adjourn the Board Meeting to a specified place in Luxembourg and time not less than five (5) Business Days after the original date. Notice in writing of the adjourned Board Meeting shall be given to all the Managers. The quorum for such adjourned Board Meeting shall be two (2) Managers, each nominated by a different Original Shareholder pursuant to Article 8.3.

11.10 Each Manager present shall have one vote and, subject to Articles 11.15 and 13.6, decisions at Board meetings shall be taken by a simple majority of votes.

11.11 Subject to Article 11.6, a Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting.

11.12 Each Shareholder may nominate any other person to attend a Board of Managers' meeting provided that such person shall attend as observer and shall not be entitled to vote on resolutions at the meeting of the Board of Managers or count towards the quorum at any meeting at which it is present and shall be subject to the same confidentiality obligations applicable to Managers.

11.13 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by one Manager nominated by each Shareholder present at the Meeting, except in the case of a conflict matter as set out in Article 12.1, in which case the signature shall be provided by the Manager who was nominated by the Shareholder that is not interested in the Related Party Transaction.

11.14 A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. In the case of a conflict matter as set out in Article 12, resolutions of the Board of Managers shall be adopted at a meeting.

11.15 Board Reserved Matters

11.15.1 Subject to any other provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement, any decision relating to one of the following matters (the "Unanimous Board Reserved Matters") shall require the unanimous vote in favour from all of the Managers:

(1) the amendment of any Administration Agreement;

(2) the entry into, amendment or variation of a Related Party Transaction, excluding any agreement that arises as a result of a Shareholder or any of its Affiliates performing its obligations to the Group entered into by and between the

Shareholders under the terms of any Administration Agreement or exercising its rights under the Shareholders' Agreement. For the purpose of this item, the unanimous consent of the Managers shall be construed as being the unanimous consent of all the Managers that are entitled to vote in accordance with Article 12.1;

(3) the alteration of the jurisdiction of registration or tax residency of any Group Company or a material change to the legal ownership structure of the Group (except in relation to the Company where such a decision is to be made by the Shareholders of the Company in accordance with Luxembourg Law), unless such change is required for the purposes of compliance with a clause of the Shareholders' Agreement;

(4) the creation of any Group Company that is not directly or indirectly wholly-owned by the Company;

(5) any amendment to the requirement in the Shareholders' Agreement that each Original Shareholder (together with its Affiliates) must retain a Percentage Share of not less than 25 % following a Transfer of part of its Shares; and

(6) the provision of any debt financing by a Shareholder (or an Affiliate of a Shareholder) to a Group Company other than a Shareholder Loan entered into in accordance with the Shareholders' Agreement.

11.15.2 Subject to any other provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement, any decision relating to one of the following matters (the "Special Board Reserved Matters") shall require a vote in favour from not less than three quarters (3/4) of the Managers:

(1) any (i) acquisition of real property (or the shares in any entity directly or indirectly holding real property);

(2) any sale of real property or other disposal of an interest in real property (or the shares in any company directly or indirectly holding such real property or interest in such real property);

(3) the approval of the level of and the provider of any insurance policy to be entered into by a Group Company and the settlement of any insurance claim or any series of related insurance claims in an amount in excess of EUR 500,000;

(4) the approval of any press release by any Group Company that states the name of a Shareholder unless such Shareholder's consent has been obtained;

(5) the entry by a Group Company into a material services agreement with a third party (excluding any Administration Agreement) or a series of related services agreements with a third party (excluding any Administration Agreement);

(6) the entry by a Group Company into any other agreement with a third party (excluding any Administration Agreement) or a series of related agreements with a third party (excluding any Administration Agreement) which is of an aggregate value in excess of EUR 250,000;

(7) any Group Company obtaining any third party debt finance (including by way of the issue of a capital markets debt instrument) (excluding any trade creditor or similar debt arrangements) or entering into any refinancing arrangement in respect of or the amendment or variation of the terms of any third party debt previously entered into by a Group Company or the creation of any encumbrance over any of the assets of any Group Company in respect of such third party debt finance;

(8) the replacement of the Company's Valuers or Auditors;

(9) any amendment to the Accounting Policies (except as required by law or regulation) and/or the setting or modifying of the fiscal year of any Group Company;

(10) the settling by any Group Company of, and any material decisions with respect to, any litigation, arbitration or administrative proceeding by any Group Company (other than in the ordinary course of business including the non-payment of rent, collection of debts or breach of other rental obligations or where such proceeding is covered by insurance) ("Proceeding") in each case where the claim relates to, or is reasonably likely to relate to, an amount in excess of EUR 250,000. Any series of related Proceedings shall be construed as a single Proceeding for the purposes of this paragraph; and

(11) any action knowingly taken that, without legal justification, would reasonably be expected to constitute a material default under any agreement or series of related agreements with an aggregate value of EUR 500,000 or an agreement which is material in the context of the Group to which the Company or any Group Company is a party, or under which any Venture Asset is bound or affected.

11.15.3 If a Unanimous Board Reserved Matter or Special Board Reserved Matter has not been approved at the Board Meeting at which it was tabled (an "Unapproved Tabled Matter"), the Board Meeting shall continue and any other matters that have been tabled at the Board Meeting shall be discussed. Immediately following the end of the Board Meeting the Board of Managers shall arrange for a subsequent Board Meeting to be held on a date not less than ten (10) Business Days following the previous Board Meeting, wherein such Unapproved Tabled Matter shall again be tabled for approval (the "Resolution Board Meeting").

11.15.4 If the Unapproved Tabled Matter has still not been approved at the Resolution Board Meeting, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a "Deadlock") and any deadlock provisions contained in the Shareholders' Agreement shall apply.

## **12. Conflicts of interest of a manager.**

### **12.1 Conflict of Interest**

12.1.1 Subject to any further provisions or exceptions that may be contained in the Shareholders' Agreement, the (i) entering into, or (ii) termination of, variation of, or amendment to, or (iii) commencement or settlement of any conten-

tious proceedings or litigation relating to, any agreement (written or oral), transaction, arrangement or dealing between any Group Company and a Shareholder or any Affiliate or investee company of a Shareholder (a "Related Party Transaction") shall only be so effected by such Group Company on an arm's length basis and shall be subject to the prior consent of the Board of Managers, in respect of which, no Manager nominated by a Shareholder interested in the Related Party Transaction shall count as part of the quorum or shall be entitled to vote although such Manager shall be entitled to receive notice of the relevant meeting (including any accompanying papers) and shall be entitled to attend and participate in the meeting.

12.1.2 Notwithstanding Article 12.1.1 but subject to any further provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement, neither SEGRO Shareholder nor any SEGRO Manager shall count in any quorum, be entitled to vote or otherwise participate in any board decision or shareholder decision of any Group Company in relation to the following:

(a) for so long as SEGRO or one of its Affiliates is appointed as the Administrator:

(i) the enforcement against the Administrator of any rights or obligations under the Administration Agreement; or

(ii) the termination of the Administration Agreement and the termination of the appointment of the Administrator thereunder;

(b) the enforcement against the SEGRO Guarantor of any of its rights or obligations under the guarantee granted by SEGRO Guarantor (as may be further specified in the Shareholders' Agreement); or

(c) the termination of the guarantee granted by SEGRO Guarantor (as may be further specified in the Shareholders' Agreement),

provided always that the SEGRO Shareholders and any SEGRO Manager shall be entitled to receive notice of the relevant meeting (including any relevant documents) and shall be entitled to attend any meeting convened to discuss the above matters in accordance with applicable laws.

## 12.2 Interest of a Manager

12.2.1 If a Manager has a direct or indirect personal interest in a transaction or arrangement or a proposed transaction or arrangement before the Board of Managers (other than by virtue of being an employee or officer of a Shareholder or its Affiliate), that Manager must disclose such interest upon becoming aware of it, by written notice to each other Manager, the Shareholders and the Company and the individual concerned shall be considered to have a "Conflict" in relation to that matter (the "Conflict Matter").

12.2.2 If a Manager has a Conflict, and if requested by any Shareholder by written notice to the Board of Managers:

(1) the individual concerned shall not attend or be counted in the quorum during discussions relating to the Conflict Matter at any meeting of the Board of Managers or otherwise attempt to influence such discussions;

(2) the individual concerned shall not have any vote in relation to the Conflict Matter; and

(3) the Company shall ensure that all commercially sensitive information in relation to the Conflict Matter is kept confidential from the individual Manager who has a Conflict.

12.3 In the event of any dispute or uncertainty as to whether a particular interest is to be treated as a Conflict for the purposes of the Shareholders' Agreement, the matter shall be resolved by majority vote of the non-conflicted Managers, which decision (in the absence of fraud, dishonesty or bad faith) shall be final and binding.

## 13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3 and 13.6 and except as otherwise provided under Luxembourg Law, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative. The Chairman of the Board of Managers, if any, shall preside at any Shareholders' Meeting at which he is present.

13.4 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

## 13.5

13.5.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.5.2 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission

or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.5.1 and the above provisions of Article 13.5.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

### 13.6 Shareholder Reserved Matters

13.6.1 Subject to any other provisions that may be contained in the Shareholders' Agreement, no action may be taken or resolution passed by the Company, in respect of any of the matters set out below (the "Shareholder Reserved Matters"), or the Company may not do anything which is analogous to or has a substantially similar effect to any of the Shareholder Reserved Matters, without the prior written approval of all of the Shareholders:

- (1) the amendment of these Articles or the adoption of new Articles;
- (2) any change to the minimum or maximum number of Managers under the Shareholders' Agreement and these Articles;
- (3) any merger or consolidation of any Group Company with a person which is not a Group Company;
- (4) the taking of steps in any jurisdiction (or doing anything similar or analogous to such steps in any jurisdiction) to:
  - (i) wind-up or dissolve any Group Company;
  - (ii) obtain an administration order in respect of any Group Company; or
  - (iii) invite any person to appoint a receiver, administrative receiver, administrator, compulsory manager, trustee, liquidator or other similar officer over the whole of the business or assets of any Group Company,
 in each case, other than a winding-up effected in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement;
- (5) any decision to raise capital, by the issue of Shares and/or shareholder loans (if any), from a third party; and
- (6) any decision to change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company.

13.6.2 If a Shareholder Reserved Matter has not been approved by the Shareholders within fifteen (15) Business Days of the proposal of such matter by the Board of Managers, the Shareholders shall notify the Board of Managers that they require a further ten (10) Business Days to consider such Shareholder Reserved Matter. If the Shareholder Reserved Matter still remains unresolved following the end of the additional period, the Shareholders shall be deemed to be in deadlock and any deadlock provisions of the Shareholders' Agreement shall apply.

**14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive).

### 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s) as provided for by article 201 of the 1915 Law.

### 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13 (in particular 13.6.1).

16.2 If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.3 Distributions of liquidation proceeds, if any, shall be made in accordance with the distribution rules as set out under Article 15.2.

### 17. Definitions.

The following terms have the following meanings for the purpose of these Articles:

"Accounting Policies" means the accounting principles and policies of the Group as agreed in accordance with the Shareholders' Agreement and as may from time to time be varied in writing by the Board of Managers;

"Administration Agreement" means any administration agreement entered into by the Company in relation to the administration of the Group, as may be further specified in the Shareholders' Agreement;

"Administrator" means an administration manager appointed pursuant to the terms and conditions of an Administration Agreement, as may be further specified in the Shareholders' Agreement;

"Affiliate" means, in relation to a specified person, any other person directly or indirectly Controlled by or Controlling, or under direct or indirect common Control with, such specified person, provided that the Company and the other Group Companies shall not be regarded as being the Affiliates of any Shareholder;

"Auditors" means the auditors of each Group Company, as the case may be, appointed from time to time;

"Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday or a public holiday) upon which banks in London, Montréal and Luxembourg are open for the transaction of normal non-automated banking business;

"Control" means, in relation to a specified person, where a person (or persons acting in concert) acquires or agrees to acquire direct or indirect control of (1) the affairs of that specified person, or (2) more than 50 % of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that specified person which are ordinarily exercisable in a general meeting or (3) a majority of the board of directors/managers of a specified person (in each case whether pursuant to relevant constitutional documents, contract or otherwise), and "Controlled by" and "Controlling" shall be construed accordingly. For these purposes, "persons acting in concert", in relation to a specified person, are persons which actively co-operate pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal), with a view to obtaining or consolidating Control of that person;

"Group" means, collectively, the Company and each of its subsidiaries from time to time and "Group Company" means any one of them;

"Group Holding Company" means SELP (Alpha Holdings) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 182784;

"Guarantor" means any guarantor that guarantees the obligations of the Shareholders under a Shareholders' Agreement as may be further specified in the Shareholders' Agreement;

"Listing Rules" means the listing rules published by the FCA pursuant to Part VI of the Financial Services and Markets Act 2000, as amended from time to time;

"Original Shareholders" means each of SEGRO Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177317 ("SEGRO Lux") and ESS-LUX, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112794 ("ESS-LUX"), and, in each case, any Affiliate to whom the relevant Original Shareholder has transferred all of its Shares to, and "Original Shareholder" shall be construed accordingly;

"Percentage Share" means, in respect of each Shareholder, the amount of share capital such Shareholder holds directly (in aggregate) in the share capital of the Company as a proportion of the total aggregated issued share capital of the Company, expressed as a percentage;

"Permitted Regulatory Condition" means a bona fide consent, clearance, approval or permission necessary to enable a Shareholder to be able to complete a sale or acquisition of Shares and any corresponding loans that may be granted to LuxCo 3 under (1) the rules or regulations of any stock exchange on which it or any of its Affiliates are listed, including the Listing Rules; or (2) the rules or regulations of any governmental, statutory or regulatory body in those jurisdictions where the Shareholder or any of its Affiliates carries on business;

"Quarter" means the three-month period ending on each of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December (or such other dates as are agreed by the Shareholders) notwithstanding that the first Quarter shall commence on 11 October 2013 and end on whichever shall first occur of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December and "Quarterly" shall be construed accordingly;

"Related Party Transaction" has the meaning ascribed to such term in Article 12.1;

"SEGRO" means SEGRO plc, a company incorporated in England and Wales (registered no. 00167591), whose registered office is at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR, United Kingdom;

"SEGRO Manager" means any manager of the Company nominated for appointment to the Board by SEGRO Lux or any person to whom it may transfer Shares in accordance with these Articles and any applicable provisions of the Shareholders' Agreement and appointed by the Shareholders of the Company in accordance with the terms of these Articles and any applicable provisions of the Shareholders' Agreement;

"SEGRO Shareholder" means SEGRO Lux and/or any other Affiliate of SEGRO which is a shareholder of the Company;

"Shareholder Loan" means any shareholder's loan that may be granted from time to time by a Shareholder to a Group Company;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by and between, amongst others, the Shareholders and the Company, as amended from time to time;

"Third Party Buyer" means a person who is not a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder to whom a Shareholder wishes to Transfer its Sale Interests and who:

(i) is either, itself or together with a guarantor, able to meet the financial obligations under the Shareholders' Agreement of the proposed transferor;

(ii) is a pension fund, sovereign wealth fund, insurance company, investment trust, collective investment vehicle or similar such person of reputable and international standing and with an established investment track record;

(iii) has not (and whose senior officers have not) been convicted of money-laundering, fraud, corruption or other financial crimes and, to the reasonable satisfaction of the other Shareholders, a Transfer to whom shall not cause any material reputational damage to the Group or the other Shareholders or any of their Affiliates; and

(iv) subject to the conditions set out in the Shareholders' Agreement, is not a competitor of certain Shareholders; and "Third Party Buyers" shall be construed accordingly;

"Transfer" means, in relation to a Share or a Shareholder Loan, as the case may be, (i) any sale, assignment or transfer; (ii) the creation or permitting to subsist of any pledge, mortgage, charge, lien or other security interest or encumbrance; (iii) the creation of any trust or the conferring of any option, right or interest; (iv) the entry into of any agreement, arrangement or understanding in respect of votes or the right to receive dividends or other payments; (v) the renunciation or assignment of any right to subscribe or receive a Share or any legal or beneficial interest in a Share or Shareholder Loan; (vi) any agreement to do any of the foregoing, except an agreement which is conditional on compliance with the terms of the Shareholders' Agreement; or (vii) the transmission by operation of law;

"Valuer" means an independent firm of valuers of international repute experienced in the valuation of logistics projects of a similar scope and type to the Venture Portfolio as initially determined in the Shareholders' Agreement and as may be appointed by the Board from time to time;

"Venture Asset" means any asset or property owned by the Group from time to time "Venture Assets" shall be construed accordingly.

## 18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

## V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## ONT COMPARU

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177317 ("SEGRO Luxembourg") détenant 6.250 parts sociales dans la Société,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé; et

2. ESS-LUX, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.112794 ("ESS-LUX") détenant 6.250 parts sociales dans la Société,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

I. SEGRO Luxembourg et ESS-Lux sont désignées ci-après comme les "Associés" et détiennent ensemble la totalité des parts émises par la Société.

II. Lesquelles comparantes sont les associés de SELP (Alpha JV) S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182782, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 5 février 2014, page 15410, numéro 322. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cents euros (EUR 600,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) par la création et l'émission de six cents (600) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de six millions cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.552.984,-) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission.

2. Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 et de modifier en conséquence l'article 13 des Statuts.

3. Modification et refonte des Statuts (sans modifier la clause d'objet des Statuts) mais en modifiant les Statuts en:

- modifiant l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital;
- insérant des dispositions sur les restrictions de cession de parts sociales et sur l'émission de nouvelles parts sociales;
- modifiant les dispositions relatives au conseil de gérance et sa prise de décision;
- modifiant les dispositions relatives aux assemblées générales et leur prise de décision;
- modifiant les dispositions relatives aux distributions;
- insérant un nouvel article "Définitions" dans les Statuts de la Société.

4. Divers.

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cents euros (EUR 600,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) par la création et l'émission de six cents (600) Nouvelles Parts Sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de six millions cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.552.984,-).

#### *Souscription et paiement*

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, a déclaré souscrire et entièrement libérer trois cents (300) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission de trois millions deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.276.492,-) pour un montant total d'émission de trois millions deux cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.276.792,-), par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de trois millions deux cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.276.792,-) (l'"Apport A"); et

2. ESS-LUX, susmentionnée, a déclaré souscrire et entièrement libérer trois cents (300) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission de trois millions deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.276.492,-) pour un montant total d'émission de trois millions deux cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.276.792,-), par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de trois millions deux cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.276.792,-) (l'"Apport B" et ensemble avec l'Apport A, les "Apports").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué les Apports en nature mentionnés ci-dessus ensemble à six millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.553.584,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable des Apports et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de six cents euros (EUR 600,-) a été alloué au capital social de la Société et le montant de six millions cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.552.984,-) a été alloué au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 au lieu du 31 décembre 2013.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier et refondre entièrement les Statuts (sans modifier la clause d'objet des Statuts), mais en modifiant en particulier les Statuts en:

- modifiant l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital;- insérant des dispositions sur les restrictions de cession de parts sociales et sur l'émission de nouvelles parts sociales;
- modifiant les dispositions relatives au conseil de gérance et sa prise de décision;
- modifiant les dispositions relatives aux assemblées générales et leur prise de décision;
- modifiant les dispositions relatives aux distributions;
- insérant un nouvel article "Définitions" dans les Statuts de la Société.

Les Statuts modifiés et refondus auront désormais la teneur suivante:

**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Alpha JV) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.6 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

#### **3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, con-

vertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) représenté par treize mille cent (13.100) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent seulement être Cédées par application des conditions des dispositions des Articles 189 et 190 de la Loi de 1915 (et les autres dispositions de l'Article 7 sont sans préjudice de ces conditions), ces Statuts et toutes autres dispositions qui peuvent figurer dans le Pacte d'Associés.

7.3 Aucune cession de Parts Sociales et/ou Prêt d'Associés (s'il y en a) (ensemble, les "Participations d'Associé") ne doit avoir lieu jusqu'au 11 octobre 2016 (la "Période de Blocage") que conformément aux termes de l'Article 7.4 et de toutes dispositions supplémentaires qui peuvent être contenues dans le Pacte d'Associés. Suivant la fin de la Période de Blocage, aucune Cession de Participations d'Associé ne peut avoir lieu autrement que conformément aux Articles 7.4 et 7.5 et à toutes dispositions supplémentaires qui peuvent être contenues dans le Pacte d'Associés.

7.4 Tout Associé peut Céder tout ou partie de ses Participations d'Associé à une personne qui est un Affilié de cette partie en donnant une notification écrite préalable aux autres Associés. N'importe lequel de ces Affiliés détenant des Participations d'Associé doit immédiatement recéder ses Participations d'Associé à l'Associé cédant (ou à une personne qui est un Affilié de cet Associé cédant) s'il cesse d'être un Affilié de cet Associé cédant. Pour les besoins de cet Article seulement, "Affilié" désigne toute filiale détenue à cent pour cent par soit (a) le Garant de l'Associé cédant au moment en cause, (b) dans le cas de chaque Associé d'Origine, leur détenteur ultime de parts sociales, tel que plus amplement précisé dans le Pacte d'Associés.

#### 7.5 Droit de Première Offre

##### 7.5.1 Notification de Cession

Tout Associé (l'"Associé Vendeur") cherchant à Céder tout ou partie de ses Participations d'Associé (les "Participations à Céder") à une Tierce Partie Acquéreuse autre qu'un Affilié conformément à l'Article 7.4, doit offrir préalablement les Participations à Céder aux autres Associés (les "Associés Restants"), au moyen d'une offre écrite (la "Notification de Cession"), qui doit:

(1) préciser qu'il s'agit d'une Notification de Cession émise en vertu du présent Article et de toute disposition concernée du Pacte d'Associés;

(2) énoncer les détails des Participations à Céder, incluant le nombre de Parts Sociales et le montant des Prêts d'Associé (s'il y en a) proposés à la vente et le prix proposé pour les Participations à Céder (le "Prix Demandé"); et

(3) tout autre terme que l'Associé Vendeur est prêt à accepter (ensemble, les "Termes de la Vente").

##### 7.5.2 Réponse à une Notification de Cession

Chaque Associé Restant doit, dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Cession (l'"Echéance de l'Offre"), soit:

(1) notifier par écrit à l'Associé Vendeur son acceptation de l'offre de toutes (et pas d'une partie seulement) les Participations à Céder au Prix Demandé et aux Termes de la Vente (une "Notification d'Acceptation de la Vente") suivant laquelle, un tel Associé Restant doit être considéré comme un "Associé Acceptant"); ou

(2) notifier par écrit à l'Associé Vendeur son refus de l'offre.

Si un Associé Restant ne notifie pas conformément à l'Article 7.5.2(1), il est supposé avoir décliné l'offre de Participations à Céder et les dispositions de l'Article 7.5.5 doivent s'appliquer.

##### 7.5.3 Conséquences de la Notification de Cession

Une fois qu'une Notification de Cession a été envoyée (la "Notification de Cession d'Origine"), aucune autre Notification de Cession ne pourra être faite par un Associé jusqu'à la date qui arrive le plus tôt entre:

(1) la date de retrait de la Notification de Cession d'Origine par l'Associé Vendeur par notification écrite aux Associés Restants;

(2) la date de réalisation d'une vente des Participations à Céder faisant l'objet de la Notification de Cession d'Origine à un ou plusieurs des Associés Restants ou à une Tierce Partie Acquéreuse en vertu de l'Article 7.5; et

(3) la date d'expiration de la Période de Vente, telle que définie dans l'Article 7.5.5.

##### 7.5.4 Cession en vertu d'une Notification d'Acceptation de la Vente

(1) Lorsqu'une Notification d'Acceptation de la Vente est donnée par un seul Associé Acceptant, l'Associé Vendeur est obligé de céder, et cet Associé Acceptant (ou son Affilié désigné) doit acquérir les Participations à Céder au Prix Demandé, aux Termes de la Vente et conformément à l'Article 7.5.7.

(2) Lorsque plus d'un Associé Acceptant donne une Notification d'Acceptation de la Vente, chaque Associé Acceptant a l'obligation de payer la proportion du Prix Demandé concernée et est en droit de recevoir la proportion de Participations à Céder concernée, laquelle proportion doit dans chaque cas être égale à la proportion du Pourcentage de Parts Sociales détenu par cet Associé Acceptant (et ses Affiliés) immédiatement avant l'émission de la Notification de Cession par rapport au Pourcentage de Parts Sociales détenu par l'ensemble des Associés immédiatement avant l'émission de la Notification de Cession, et l'Associé Vendeur (et ses Affiliés) doit Céder ces Participations à Céder conformément aux Termes de la Vente et à l'Article 7.5.7.

##### 7.5.5 Absence de Notification d'Acceptation de la Vente

Si aucun Associé Restant ne donne une Notification d'Acceptation de la Vente avant l'Echéance de l'Offre, l'Associé Vendeur doit être libre de vendre, sous réserve du respect des dispositions de l'Article 189 de la Loi de 1915, toutes les

Participations à Céder (et pas seulement une partie) à une Tierce Partie Acquéreuse à tout moment jusqu'à douze mois suivant l'Echéance de l'Offre (la "Période de Vente") sous réserve que:

(1) ces Participations à Céder soient vendues dans des termes non substantiellement moins favorables à l'Associé Vendeur que les Termes de la Vente et pour pas moins qu'un prix équivalent à 98% du Prix Demandé;

(2) suite à la Cession, la Tierce Partie Acquéreuse ne détienne pas un Pourcentage de Parts Sociales de moins de 20%;

(3) suite à la Cession, le nombre d'Associés n'excède pas quatre (4) (dans ce contexte, un Associé et tout autre Associé qui est un Affilié de cet Associé doivent, ensemble, être considérés comme représentant un Associé); et

(4) cette Tierce Partie Acquéreuse se conforme à toutes autres formalités énoncées dans le Pacte d'Associés.

#### 7.5.6 Aucune vente à une Tierce Partie Acquéreuse

Si un Associé Vendeur n'est pas en mesure de vendre les Participations à Céder conformément à l'Article 7.5 pendant la Période de Vente, alors l'offre de vendre les Participations à Céder énoncée dans la Notification de Cession doit être considérée comme retirée.

#### 7.5.7 Termes de la Cession

Les Associés doivent s'assurer que toute Cession de Participations d'Associés en vertu de l'Article 7.5 entre l'Associé Vendeur et l'Associé Acceptant doit se faire conformément aux dispositions suivantes:

(1) l'Associé Vendeur et l'Associé Acceptant doivent avoir le droit de demander l'ajout de toutes Conditions Réglementaires Autorisées ou l'ajustement des Conditions Réglementaires Autorisées existantes, mais seulement dans la mesure où cela est nécessaire pour réaliser la cession des Participation à Céder;

(2) chaque Associé Vendeur et Associé Acceptant doivent déployer tout effort raisonnable pour s'assurer que les Conditions Réglementaires Autorisées applicables à celui-ci soient remplies dès que possible;

(3) si toutes les Conditions Réglementaires Autorisées ne sont pas remplies ou renoncées à ou avant la date tombant cent cinquante (150) Jours Ouvrables suivant l'expiration de l'Echéance de l'Offre, alors la Notification de Cession doit être considérée comme ayant été retirée et aucune cession des Participations à Céder ne doit se faire en vertu de cette notification;

(4) la réalisation de la cession des Participations à Céder doit se dérouler au plus tôt entre (i) trente (30) Jours Ouvrables suivant la date de réception de la dernière Notification d'Acceptation de la Vente (ou toute autre date que les Parties peuvent consentir) ou (ii) la date tombant vingt (20) Jours Ouvrables après la réalisation ou renonciation de toutes Conditions Réglementaires Autorisées (la "Date de Cession");

(5) l'Associé Vendeur doit à ou avant la Date de Cession remettre ou faire délivrer à l'Associé Acceptant des instruments dûment signés pour effectuer la cession en relation avec les Participations à Céder, accompagnés des certificats de parts sociales ou autre document de titre pertinents;

(6) les Participations à Céder doivent être cédées libres de toutes créances, nantissements, intérêt, privilèges, charges et hypothèques et doivent être cédées avec le bénéfice de tout droit qui leur est attaché à la Date de Cession concernée mais sans le bénéfice de tout autre représentation et garantie; et

(7) sur délivrance des documents dont il est fait référence à l'Article 7.5.7 (5), l'Associé Acceptant doit payer la contrepartie totale due pour les Participations à Céder à l'Associé Vendeur à la Date de Cession avec des fonds librement disponibles.

7.5.8 Toute Cession en vertu de cet Article 7.5 doit toujours être sous réserve de ce qui suit et de toutes autres dispositions supplémentaires que le Pacte d'Associés peut contenir:

(1) chaque Associé d'Origine (ou un Affilié d'un Associé d'Origine) cédant une partie seulement de ses Participations d'Associé doit détenir (ensemble avec ses Affiliés) un Pourcentage de Parts Sociales ne représentant pas moins de 25% suivant cette Cession sauf s'il a reçu le consentement du Conseil de Gérance comme une Matière Unanime Réservée au Conseil de Gérance de détenir un Pourcentage de Parts Sociales plus faible;

(2) dans l'hypothèse d'un Associé qui n'est pas un Associé d'Origine (ou un Affilié d'un Associé d'Origine) Cédant seulement une partie de ses Participations d'Associé, un tel Associé (ensemble avec ses Affiliés) doit conserver un Pourcentage de Parts Sociales de pas moins de 20% suivant cette Cession.

Pour les besoins de l'Article 7.5 ci-dessus, un Associé et tout Associé qui est un Affilié de cet Associé, doivent, ensemble, être considérés comme représentant un Associé.

7.6 La Société doit enregistrer la Cession d'une Part Sociale à une personne seulement si la Cession s'est déroulée conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Associés et dans aucune autre circonstance et la Société doit approuver pour enregistrement une Cession de Parts Sociales menée conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Associés.

## 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise, aux présents Statuts et au Pacte d'Associés. Tous les Gérants doivent être des personnes physiques et au moins 50% des Gérants doivent être des personnes physiques résidents fiscalement au Luxembourg.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constituent un conseil de gérance qui doit comprendre jusqu'à quatre (4) Gérants (le "Conseil de Gérance"). Sous réserve d'une procédure plus détaillée qui peut être énoncée dans le Pacte d'Associés, tout Associé détenant:

8.3.1 plus de 20% et moins de 40% est en droit de désigner pour nomination un (1) Gérant;

8.3.2 40% ou plus doit être en droit de désigner pour nomination deux (2) Gérants (sous réserve qu'au moins 50% de ces Gérants soient résidents fiscalement au Luxembourg).

Pour les besoins de cet Article 8.3, un Associé ensemble avec tout Associé qui est un Affilié de cet Associé, doivent, ensemble, être considérés comme représentant un Associé.

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise, aux présents Statuts et au Pacte d'Associés, étant entendu que l'Associé qui a proposé pour nomination un Gérant conformément aux dispositions de l'Article 8.3 peut à tout moment proposer la révocation et le remplacement du Gérant révoqué doit se faire conformément aux dispositions de l'Article 8.3 et, pour écarter tout doute, lors de la nomination par l'Associé qui a proposé le Gérant concerné pour nomination et révocation. La nomination ou révocation d'un Gérant doit prendre effet lors de l'adoption des Résolutions des Associés concernées, sauf autrement indiqué dans celles-ci.

8.5 Les Gérants ne doivent pas être salariés de la Société en droit de recevoir une rémunération au moyen d'un salaire, une commission, de frais ou autre en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions de Gérant.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.2 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.3 en cas de pluralité de Gérants, la signature d'un (1) Gérant.

#### **11. Réunions du conseil de gérance.**

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant à tout moment et comme et quand considéré nécessaire par ce Gérant et, dans tous les cas, pas moins d'une fois tous les Trimestres. Une notification écrite d'au moins dix (10) Jours Ouvrables doit être donnée à chaque Gérant pour toute Réunion du Conseil, sauf:

11.1.1 lorsqu'une Réunion du Conseil est ajournée en vertu de l'Article 11.9;

11.1.2 lorsque tous les Gérants se mettent d'accord sur une période de notification plus courte ou renoncent aux formalités de convocation à la Réunion du Conseil; ou

11.1.3 si, dans l'opinion raisonnable d'un Gérant, les intérêts de la Société ou du Groupe seraient susceptibles d'être négativement affectés de manière substantielle si la transaction devant être discutée durant une telle Réunion du Conseil n'était pas traitée de manière urgente, auquel cas les Gérants doivent recevoir une notification écrite de pas moins deux (2) Jours Ouvrables.

11.2 Chaque notification d'une Réunion du Conseil doit:

11.2.1 préciser un ordre du jour raisonnablement détaillé; et

11.2.2 être accompagnée de tout document pertinent.

11.3 Le Conseil de Gérance peut nommer un président, qui doit être résident fiscal au Luxembourg, choisi comme suit (le "Président"):

11.3.1 si seulement un (1) Associé a un Pourcentage de Parts Sociales de 40% ou plus à tout moment, parmi les Gérants nommés suivant leur désignation par cet Associé conformément à l'Article 8.3 des présents Statuts;

11.3.2 si deux (2) Associés ont chacun un Pourcentage de Parts Sociales d'au moins 40% à tout moment, parmi les Gérants nommés suivant leur désignation par un de ces Associés conformément à l'Article 8.3 des présents Statuts, sur une base annuelle tournante, pour une période d'un an;

11.3.3 si aucun Associé ne détient un Pourcentage de Parts Sociales de 40% ou plus, le Gérant nommé suivant sa désignation par l'Associé détenant le Pourcentage de Parts Sociales le plus élevé conformément à l'Article 8.3 des présents Statuts;

Si le Président cesse d'exercer ses fonctions pendant son mandat, le Conseil de Gérance devra nommer un nouveau Président pour accomplir son mandat pour le reste de la période non expirée conformément à l'Article 11.3 et parmi le (s) Gérant(s) nommé(s) suivant sa/leur désignation par le même Associé que le Président sortant.

11.4 Le Président n'a pas de voix supplémentaire ou prépondérante. Le Président doit présider à toute Réunion du Conseil à laquelle il est présent. Si le Président n'est pas présent à une Réunion du Conseil, le Conseil de Gérance peut

nommer n'importe quel Gérant présent à la Réunion du Conseil pour agir en tant que Président pour les besoins de la réunion.

11.5 Un Gérant peut nommer par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice des conditions de quorum) au moins 50% des Gérants et Représentants des Gérants présents à une Réunion du Conseil soient résidents fiscaux au Luxembourg.

11.6 Toutes les Réunions du Conseil doivent être tenues au Luxembourg sous réserve que, si une majorité des Gérants sont physiquement présents au Luxembourg ou représentés à la réunion (conformément à l'Article 11.5), les autres Gérants peuvent être comptés dans le quorum ou être autorisés à voter à de telles réunions s'ils participent par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication (conformément à l'Article 11.11) à partir d'un lieu hors du Luxembourg, autre que le Royaume-Uni ou le Canada.

11.7 Sous réserve de l'Article 11.8 des présents Statuts, le quorum à toute Réunion du Conseil doit être:

11.7.1 pour toute période pendant laquelle les Associés d'Origine sont les seuls Associés, deux (2) Gérants, chacun désigné par un Associé d'Origine différent en vertu de l'Article 8.3, avec au moins 50% de résidents fiscaux luxembourgeois parmi les présents; et

11.7.2 à tout autre moment, un Gérant nommé par chaque Associé en droit de nommer un Gérant en vertu de l'Article 8.3;

sous réserve, dans tous les cas, qu'une majorité de Gérants soit présente en personne au Luxembourg.

11.8 Si l'Article 12.1 s'applique, alors le quorum pour une Réunion du Conseil lors de laquelle une Transaction de Partie Liée est considérée doit être un Gérant nommé par chaque Associé autre que le Gérant nommé par l'Associé intéressé par la Transaction de Partie Liée.

11.9 Si un quorum n'est pas atteint dans la demi-heure de l'heure choisie pour la Réunion du Conseil ou cesse d'être atteint pendant la Réunion du Conseil, alors les Gérants présents doivent ajourner la Réunion du Conseil à un lieu spécifique au Luxembourg et à un moment fixé pas moins de cinq (5) Jours Ouvrables après la date initiale. Une notification écrite de l'ajournement de la Réunion du Conseil doit être donnée à chacun des Gérants. Le quorum pour la Réunion du Conseil ajournée est de deux (2) Gérants, chacun nommé par un Associé d'Origine différent en vertu de l'Article 8.3.

11.10 Chaque Gérant présent doit avoir une voix et, sous réserve des Articles 11.15 et 13.6, les décisions à une Réunion du Conseil doivent être adoptées à la majorité simple des votes.

11.11 Sous réserve de l'Article 11.6, un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil.

11.12 Chaque Associé peut désigner toute autre personne pour assister à une réunion du Conseil de Gérance sous réserve que cette personne doit y assister en tant qu'observateur et n'est pas en droit de voter sur les résolutions de la réunion du Conseil de Gérance ou compter dans le quorum de toute réunion à laquelle elle est présente et est soumise aux mêmes conditions de confidentialité applicables aux Gérants.

11.13 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil doivent être signés par et les extraits de procès-verbaux des Réunions du Conseil peuvent être certifiés par un Gérant nommé par chaque Associé présent à la Réunion, sauf dans le cas d'un cas de conflit tel qu'énoncé dans l'Article 12.1, auquel cas la signature doit être fournie par le Gérant qui a été nommé par l'Associé qui n'est pas intéressé par la Transaction de Partie Liée.

11.14 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signé par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés. Dans un cas de conflit tel qu'énoncé à l'Article 12, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à une réunion.

11.15 Les Matières Réservées du Conseil de Gérance

11.15.1 Sous réserve de dispositions supplémentaires que peut contenir le Pacte d'Associés, toute décision relative à une des matières suivantes (les "Matières Unanimes Réservées au Conseil de Gérance") requiert le vote unanime favorable de tous les Gérants:

(1) la modification de tout Contrat d'Administration;

(2) la conclusion, modification ou variation d'une Transaction de Partie Liée, à l'exclusion de tout contrat qui survient du fait d'un Associé ou d'un de ses Affiliés remplissant ses obligations envers le Groupe, conclue par et entre les Associés en vertu des termes de tout Contrat d'Administration ou exerçant ses droits en vertu du Pacte d'Associés. Pour les

besoins de ce point, le consentement unanime des Gérants doit être interprété comme étant le consentement unanime de tous les Gérants qui sont en droit de voter conformément à l'Article 12.1;

(3) le changement de juridiction d'immatriculation ou de résidence fiscale d'une Société du Groupe ou tout changement substantiel de la structure de détention légale du Groupe (sauf en relation avec la Société où une telle décision doit être prise par les Associés de la Société conformément à la Loi Luxembourgeoise), sauf si ce changement est requis pour se conformer à une clause du Pacte d'Associés;

(4) la création de toute Société du Groupe qui n'est pas directement ou indirectement pleinement détenue par la Société;

(5) toute modification des exigences du Pacte d'Associés relative à l'obligation de chaque Associé d'Origine (ensemble avec ses Affiliés) de maintenir un Pourcentage de Parts Sociales d'au moins 25% suivant une Cession d'une partie de ses Parts Sociales; et

(6) la fourniture de tout financement par un Associé (ou un Affilié de cet Associé) à une Société du Groupe autre qu'un Prêt d'Associé conclu conformément aux dispositions du Pacte d'Associés.

11.15.2 Sous réserve de dispositions supplémentaires que peut contenir le Pacte d'Associés, toute décision relative à une des matières suivantes (les "Matières Spéciales Réservées au Conseil de Gérance") requiert un vote favorable de pas moins des trois-quarts (3/4) des Gérants:

(1) l'acquisition d'une propriété immobilière (ou les actions d'une entité détenant directement ou indirectement une propriété immobilière);

(2) la vente d'une propriété immobilière ou autre disposition d'une participation dans une propriété immobilière (ou les actions dans une société détenant directement ou indirectement cette propriété immobilière ou un intérêt dans une propriété immobilière);

(3) l'approbation du niveau et du fournisseur de toute police d'assurance devant être conclue par une Société du Groupe et le règlement de toute déclaration de sinistre ou de toute série de déclarations de sinistre liées d'un montant excédant EUR 500.000,-;

(4) l'approbation de tout communiqué de presse par toute Société du Groupe qui mentionne le nom d'un Associé sauf si le consentement de cet Associé a été obtenu;

(5) la conclusion par une Société du Groupe d'un contrat de service substantiel avec un tiers (à l'exclusion de tout Contrat d'Administration) ou une série de contrats de service liés avec un tiers (excluant tout Contrat d'Administration);

(6) la conclusion pour une Société du Groupe de tout autre contrat avec un tiers (à l'exclusion de tout Contrat d'Administration) ou une série de contrats de service liés avec un tiers (à l'exclusion de tout Contrat d'Administration) d'une valeur totale qui excède EUR 250.000,-;

(7) toute Société de Groupe obtenant des financements de tiers (y compris au moyen de l'émission d'instruments de dette de marchés financiers) (à l'exclusion de tout créancier ou accords de dette similaires) ou concluant tout accord de refinancement relatif à, ou la modification ou variation des termes de, toute dette de tiers précédemment conclue par une Société du Groupe ou la création de toute sûreté sur tout actif d'une Société du Groupe en lien avec le financement par la dette de ce tiers;

(8) le remplacement des Experts ou Auditeurs de la Société;

(9) toute modification des Règles Comptables (à l'exception de ce qui est requis par la loi ou réglementation) et/ou la détermination ou modification de l'année sociale de toute Société du Groupe;

(10) le règlement par toute Société du Groupe d'un contentieux, arbitrage ou procédure administrative (autre que dans le cours normal de l'activité incluant le non-paiement de loyers, recouvrement de créances ou contravention à toute autre obligation locative ou quand cette procédure est couverte par une assurance) (la "Procédure") et toute décision substantielle y relative dans chaque cas quand la demande est relative à ou est raisonnablement susceptible d'être relative à, un montant excédant EUR 250.000,-. Toute série de Procédures liées doit être interprétée comme une seule Procédure pour les besoins de ce paragraphe; et

(11) toute action sciemment prise qui, sans justification légale, serait raisonnablement susceptible de constituer un défaut substantiel sous tout contrat ou série de contrats liés ayant une valeur globale de EUR 500.000,- ou un contrat qui est substantiel dans le cadre du Groupe auquel la Société ou une Société du Groupe est partie, ou selon lequel tout Actif de la Joint Venture est lié ou affecté.

11.15.3 Si une Matière Unanime Réservée au Conseil de Gérance ou une Matière Spéciale Réservée au Conseil de Gérance n'a pas été approuvée lors d'une Réunion du Conseil à laquelle elle était présentée (une "Matière Présentée Non-Approuvée"), la Réunion du Conseil doit continuer et toute autre matière qui a été présentée à la Réunion du Conseil doit être discutée. Immédiatement après la fin de la Réunion du Conseil, le Conseil de Gérance doit organiser une autre Réunion du Conseil devant être tenue à une date se situant au moins dix (10) Jours Ouvrables suivant la Réunion du Conseil précédente, durant laquelle une Matière Présentée Non-Approuvée doit être à nouveau présentée pour approbation (la "Délibération de la Réunion du Conseil").

11.15.4 Si une Matière Présentée Non-Approuvée n'a toujours pas été approuvée à la Délibération de la Réunion du Conseil, alors une situation de blocage est réputée avoir eu lieu (une "Situation de Blocage") et toute disposition relative à la Situation de Blocage contenue dans le Pacte d'Associés doit s'appliquer.

## **12. Conflits d'intérêt d'un gérant.**

### **12.1 Conflit d'Intérêt**

12.1.1 Sous réserve de toutes dispositions supplémentaires ou exceptions qui peuvent être contenues dans le Pacte d'Associés, (i) la conclusion, ou (ii) la résiliation, variation, modification de, ou (iii) le commencement ou règlement de toute procédure contentieuse ou litige relatif à tout contrat (écrit ou oral), transaction, accord ou opération entre toute Société du Groupe et un Associé ou tout Affilié ou société émettrice d'un Associé (une "Transaction de Partie Liée") doit être seulement réalisé par cette Société du Groupe sur une base de conditions normales de marché et doit être soumis au consentement préalable du Conseil de Gérance, en vertu duquel, aucun Gérant nommé par un Associé intéressé dans la Transaction de Partie Liée ne doit compter dans le quorum ou être en droit de voter bien que ce Gérant est en droit de recevoir une notification de la réunion concernée (incluant tout document y annexé) et est en droit d'être présent et de participer à la réunion.

12.1.2 Nonobstant l'Article 12.1.1 mais sous réserve de toutes dispositions supplémentaires que peut contenir le Pacte d'Associés, ni l'Associé SEGRO ni tout Gérant SEGRO ne comptera dans un quorum, n'aura le droit de voter ou autrement de participer à une décision du conseil de gérance ou décision des associés de toute Société du Groupe en rapport avec ce qui suit:

(a) aussi longtemps que SEGRO ou l'un de ses Affiliés est nommé Administrateur:

(i) l'exécution à l'encontre de l'Administrateur de tous droits et obligations en vertu du Contrat d'Administration concerné; ou

(ii) la résiliation du Contrat d'Administration et la cessation du mandat de l'Administrateur concerné en vertu de ce contrat;

(b) l'exécution à l'encontre du Garant SEGRO de l'un de ses droits ou obligations sous la garantie octroyée par le Garant SEGRO (tel que plus amplement précisé dans le Pacte d'Associés); ou

(c) la résiliation de la garantie octroyée par le Garant SEGRO (tel que précisé dans le Pacte d'Associés),

sous réserve toujours que l'Associé SEGRO et tout Gérant SEGRO soient en droit de recevoir une notification de la réunion en question (incluant tous documents pertinents) et soient en droit de participer à toute réunion convoquée pour discuter des sujets ci-dessus conformément aux lois applicables.

### **12.2 Intérêt d'un Gérant**

12.2.1 Si un Gérant a un intérêt personnel direct ou indirect dans une transaction ou un accord ou une transaction ou accord proposé devant le Conseil de Gérance (autrement que par le fait d'être un employé ou agent d'un Associé ou son Affilié), ce Gérant doit révéler cet intérêt dès qu'il prend conscience de celui-ci, par notification écrite à chacun des autres Gérants, les Associés et la Société et l'individu concerné doit être considéré comme ayant un "Conflit" concernant cette matière (la "Matière Conflictuelle").

12.2.2 Si un Gérant a un Conflit, et s'il est demandé par un Associé par notification écrite au Conseil de Gérance:

(1) l'individu concerné ne doit pas assister ou être compté dans le quorum pendant les discussions relatives à la Matière Conflictuelle à toute réunion du Conseil de Gérance ou autrement essayer d'influencer ces discussions;

(2) l'individu concerné ne doit pas pouvoir voter sur cette Matière Conflictuelle; et

(3) la Société doit s'assurer que toutes les informations commercialement sensibles relatives à la Matière Conflictuelle soient gardées confidentielles par rapport à ce Gérant qui a un Conflit.

12.3 Dans le cas d'une dispute ou incertitude concernant de savoir si un intérêt particulier doit être traité comme un Conflit pour les besoins du Pacte d'Associés, la question doit être résolue par le vote majoritaire des Gérants non-intéressés, laquelle décision (en l'absence de fraude, malhonnêteté ou mauvaise foi) doit être finale et contraignante.

## **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3 et 13.6 et à l'exception de ce qui est prévu par la Loi Luxembourgeoise, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé. Le Président du Conseil de Gérance, s'il y en a, doit présider à toute Assemblée Générale des Associés à laquelle il est présent.

13.4 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.5

13.5.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.5.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.5.1 et des présentes dispositions 13.5.2, que les Associés aient voté ou non.

#### 13.6 Matières Réservées aux Associés:

13.6.1 Sous réserve de toutes autres dispositions que peut contenir le Pacte d'Associés, aucune action ne peut être prise ou résolution adoptée par la Société, concernant les matières énoncées ci-dessous (les "Matières Réservées aux Associés"), ou la Société ne peut pas faire quelque chose qui est analogue ou ayant un effet substantiellement similaire à une Matière Réservée aux Associés, sans l'approbation écrite préalable des tous les Associés:

- (1) la modification des présents Statuts ou l'adoption de nouveaux Statuts;
- (2) tout changement dans le minimum ou maximum de Gérants en vertu du Pacte d'Associés et des présents Statuts;
- (3) toute fusion ou consolidation de toute Société du Groupe avec une personne qui n'est pas une Société du Groupe;
- (4) la prise de mesure dans une juridiction quelconque (ou faire quelque chose de similaire ou analogue à ces mesures dans une juridiction quelconque) afin de:
  - (ii) liquider ou dissoudre une Société du Groupe;
  - (iii) obtenir une autorisation administrative relative à une Société du Groupe; ou
  - (iv) inviter une personne à nommer un curateur, administrateur judiciaire, administrateur, gérant obligatoire, trustee, liquidateur ou tout autre agent similaire sur l'ensemble de l'activité ou des actifs de toute Société du Groupe, dans tous les cas, autre qu'une liquidation effectuée conformément aux termes du Pacte d'Associés;
- (5) toute décision d'augmenter le capital par émission de Parts Sociales et/ou prêts d'associé (s'il y en a), d'une tierce partie; et
- (6) toute décision de changer la nationalité de la Société ou d'obliger tout Associé d'augmenter sa participation dans la Société.

13.6.2 Si une Matière Réservée aux Associés n'a pas été approuvée par les Associés dans les quinze (15) Jours Ouvrables de la proposition de cette matière par le Conseil de Gérance, les Associés doivent notifier au Conseil de Gérance le fait qu'ils requièrent dix (10) Jours Ouvrables supplémentaires pour considérer cette Matière Réservée aux Associés. Si la Matière Réservée aux Associés n'est toujours pas résolue à la fin de la période additionnelle, les Associés sont réputés être dans une Situation de Blocage et toutes dispositions relatives à une Situation de Blocage dans le Pacte d'Associés s'appliquent.

**14. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

#### 15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s), tel que prévu par l'article 201 de la Loi de 1915.

#### 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13 (en particulier l'Article 13.6.1.).

16.2 Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16.3 Les distributions de boni de liquidation, s'il y en a, doivent être faites conformément aux règles de distribution énoncées à l'Article 15.2.

**17. Définitions.** Les termes suivants ont les significations suivantes pour les besoins des présents Statuts:

"Actif de la Joint Venture" signifie tout actif ou propriété détenu par le Groupe à tout moment, "Actifs de la Joint Venture" doit être interprété en conséquence;

"Administrateur" signifie un responsable administratif nommé en vertu des termes et conditions d'un Contrat d'Administration, tel que plus amplement précisé dans le Pacte d'Associés;

"Affilié" signifie, concernant une personne spécifique, toute autre personne Contrôlée directement ou indirectement par ou Contrôlant, ou sous le Contrôle commun direct ou indirect avec cette personne précise, sous réserve que la Société et les autres Sociétés du Groupe ne sont pas considérées comme étant des Affiliés d'un Associé;

"Associés d'Origine" signifie SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177317 ("SEGRO Lux") et ESS-LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112794 ("ESS-LUX"), et, dans tous les cas, tout Affilié auquel l'Associé d'Origine concerné a transféré toutes ses Parts Sociales, et "Associé d'Origine" doit être interprété en conséquence;

"Associé SEGRO" signifie SEGRO Lux et/ou tout autre Affilié de SEGRO qui est un associé de la Société;

"Auditeurs" signifie les auditeurs de chaque Société du Groupe, selon le cas, nommés à tout moment;

"Cession" signifie, par rapport à une Part Social ou un Prêt d'Associés, selon le cas, (i) toute vente, cession ou transfert; (ii) la création ou permission de conserver tout gage, nantissement, hypothèque, charge, privilège et autre sûreté; (iii) la création de tout trust ou l'octroi de toute option, droit ou intérêt; (iv) la conclusion de tout contrat, accord ou entreprise relatif à des votes ou au droit de recevoir des dividendes ou autres paiements; (v) la renonciation ou cession de tout droit de souscrire ou recevoir des Parts Sociales ou tout droit d'usufruit ou de nue-propriété sur une Part Sociale ou Prêt d'Associé; (vi) tout contrat de faire ce qui précède, sauf un contrat qui est conditionnel à la conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés; ou (vii) la transmission de plein droit;

"Condition Réglementaire Autorisée" signifie un consentement bona fide, autorisation, approbation ou permission nécessaire pour permettre à un Associé d'être capable de réaliser une vente ou une acquisition de Parts Sociales et tout prêt correspondant qui peut être octroyé à LuxCo 3 selon (1) les règles ou réglementations de tout marché réglementé sur lequel il ou n'importe lequel de ses Affiliés sont cotés, incluant les Règles de Cotation; ou (2) les règles ou réglementations de tout organe gouvernemental, officiel ou de réglementation dans ces juridictions où l'Associé ou n'importe lequel de ses Affiliés poursuivent des activités;

"Contrat d'Administration" signifie tout contrat d'administration conclu par la Société concernant l'administration du Groupe, tel que plus amplement précisé dans le Pacte d'Associés;

"Contrôle" signifie, concernant une personne spécifique, lorsqu'une personne (ou personnes agissant de concert) acquiert ou s'accorde pour acquérir directement ou indirectement le contrôle (1) des affaires de cette personne précise, ou (2) plus de 50% du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette personne précise qui sont exerçable de manière ordinaire lors d'une assemblée générale des actionnaires or (3) une majorité du conseil de gérance/d'administration d'une personne précise (dans chaque cas, que ce soit en vertu des documents de constitution concernés, contrat ou autre) and "Contrôlé par" et "Contrôlant" doivent être interprétés en conséquence. Pour ces besoins, des "personnes agissant de concert", en relation avec une personne précise, sont des personnes qui coopèrent activement en vertu d'un contrat ou entreprise (formel ou informel), dans le but d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cette personne;

"Expert" signifie une firme indépendante d'experts de réputation internationale expérimentée dans l'évaluation de projets logistiques d'une dimension et de type similaire au Portefeuille de la Joint Venture tel qu'initialement déterminé par le Pacte d'Associés et tel que nommé par le Conseil de Gérance à tout moment donné;

"Garant" signifie tout garant qui garantit les obligations des Associés en vertu d'un Pacte d'Associés, tel que plus amplement précisé dans le Pacte d'Associés;

"Gérant SEGRO" signifie tout gérant de la Société désigné pour nomination au Conseil de Gérance par SEGRO Lux ou toute personne à qui il peut céder des Parts Sociales conformément aux présents Statuts et toutes dispositions applicables du Pacte d'Associés et nommé par les Associés de la Société conformément aux termes des présents Statuts et toutes dispositions applicables du Pacte d'Associés;

"Groupe" signifie, collectivement, la Société et chacune de ses filiales à tout moment donné et "Société du Groupe" signifie chacune d'entres elles;

"Jour Ouvrable" signifie tout jour calendaire (autre qu'un samedi ou un dimanche ou jour férié) durant lequel les banques à Londres, Montréal et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations normales d'activité bancaire non-automatisées;

"Pacte d'Associés" signifie tout pacte d'associés qui peut être conclu à tout moment par et entre, entre autre, les Associés et la Société, tel que modifié à tout moment;

"Pourcentage de Parts Sociales" signifie, à propos de chaque Associé, le montant de capital social que cet Associé détient directement (au total) dans le capital social de la Société du Groupe comme une proportion du montant total de capital social émis de la Société, exprimé en pourcentage;

"Prêt d'Associé" signifie tout prêt d'associé qui peut être octroyé à tout moment par un Associé à une Société du Groupe;

"Règles Comptables" signifie les principes comptables et règles du Groupe conformément au Pacte d'Associés et qui peuvent, être modifiés à tout moment par écrit par le Conseil de Gérance;

"Règles de Cotation" signifie les règles de cotation publiées par la FCA en vertu de la partie IV du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié de temps à autre;

"SEGRO" signifie SEGO plc, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (numéro d'immatriculation: 00167591), dont le siège social est à Cunard House, 15 Regent Street, SW1Y 4LR Londres, Royaume Uni;

"Société Holding du Groupe" signifie SELP (Alpha Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182784;

"Tierce Partie Acquéreuse" signifie une personne qui n'est pas un Associé ou un Affilié de cet Associé à laquelle un Associé souhaite Céder ses Participations à Céder et qui:

(a) est soit, elle-même ou ensemble avec un garant, capable de remplir ses obligations financières en vertu du Pacte d'Associés du cédant proposé;

(b) est un fonds de pension, fonds souverain, société d'assurance, société d'investissement, organisme de placement collectif ou personne similaire d'une bonne et internationale réputation et avec un résultat d'investissement établi;

(c) n'a pas (et dont les agents seniors n'ont pas) été reconnue coupable de blanchiment d'argent, fraude, corruption et autre crime financier et, à la satisfaction raisonnable des autres Associés, une Cession qui ne doit pas causer de dommages substantiels à la réputation du Groupe ou aux autres Associés ou n'importe lequel de leurs Affiliés; et

(d) sous réserve des conditions énoncées dans le Pacte d'Associés, n'est pas un concurrent de certains Associés;

et "Tierces Parties Acquéreuses" doit être interprété en conséquence;

"Transaction de Partie Liée" à la signification qui est donnée à ce terme à l'Article 12.1;

"Trimestre" signifie une période de trois mois finissant à chaque 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre (ou tout autre date consentie par les Associés) nonobstant le fait que le premier Trimestre commence le 11 octobre 2013 et se termine à la première date survenant entre le 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre et "Trimestriel" doit être interprété en conséquence;

## **18. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou entreprise, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

### **V. Frais et acte notarié**

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30478. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014098712/1371.

(140117148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**B&M European Value Retail 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.989.166,73.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.461.

—  
EXTRAIT

- Il résulte d'un contrat d'apport prenant effet le 17 juin 2014 que CDR Bounty (Cayman) Partners L.P., CDR Bounty (Cayman) GP Limited, David A. Novak, Michael G. Barbiarz, Grégory Lai, Theresa A. Gore et Marco Herbst, associés de la Société, ont transféré toutes les parts détenues dans le capital de la Société et détaillées comme suit à CD&R European Value Retail Investment S.à r.l., une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187072:

\* CDR Bounty (Cayman) Partners L.P. a transféré deux millions six cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (2.609.994) parts sociales de chacune des catégories de parts sociales C1 à C5 et cent cinq millions (105.000.000) parts sociales préférentielles;

\* CDR Bounty (Cayman) GP Limited a transféré une (1) part sociale de chacune des catégories de parts sociales C1 à C5;

\* David A. Novak a transféré une (1) part sociale de chacune des catégories de parts sociales C1 à C5;

\* Michael G. Babiarz a transféré une (1) part sociale de chacune de catégorie de parts sociales C1 à C5;

\* Grégory Lai a transféré une (1) part sociale de chacune de catégorie de parts sociales C1 à C5;

\* Theresa A. Gore a transféré une (1) part sociale de chacune de catégorie de parts sociales C1 à C5; et

\* Marco Herbst a transféré une (1) part sociale de chacune de catégorie de parts sociales C1 à C5.

- Il résulte d'un second contrat d'apport prenant effet le 17 juin 2014 que CD&R European Value Retail Investment S.à r.l., associé de la Société, a transféré toutes les parts sociales détenues dans le capital de la Société (à savoir deux millions six cent dix mille (2.610.000) parts sociales de catégorie C1, deux millions six cent dix mille (2.610.000) parts sociales de catégorie C2, deux millions six cent dix mille (2.610.000) parts sociales de catégorie C3, deux millions six cent dix mille (2.610.000) parts sociales de catégorie C4, deux millions six cent dix mille (2.610.000) parts sociales de catégorie C5 et cent cinq millions (105.000.000) parts sociales préférentielles à B&M European Value Retail S.A., une société ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187275.

- Enfin, il résulte d'un troisième contrat d'apport prenant effet le 17 juin 2014 que Sundeep (Simon) Arora, Robin Arora, Bobby Arora, The Rani 1 Life Interest Trust, représentée par Hawksford Jersey Limited et The Rani 2 Life Interest Trust représentée par Hawksford Jersey Limited, associés de la Société, ont transféré toutes les parts détenues dans le capital de la Société et détaillées comme suit à B&M European Value Retail S.A.:

\* Sundeep (Simon) Arora a transféré cent soixante-treize mille huit cent vingt quatre (173.824) parts sociales de chacune des catégories de parts sociales A1 à A5, cinq cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (538.699) parts sociales de chacune des catégories de parts sociales B1 à B5 et vingt-et-un millions six cent soixante-et-onze mille huit cent quinze (21.671.815) parts sociales préférentielles;

\* Robin Arora a transféré quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (85.690) parts sociales de chacune des catégories de parts sociales A1 à A5, trois-cent quarante-quatre mille soixante-quinze (344.075) parts sociales de chacune des catégories de parts sociales B1 à B5 et treize millions huit cent quarante-deux mille cent huit (13.842.108) parts sociales préférentielles;

\* Bobby Arora a transféré cent soixante-treize mille huit cent vingt quatre (173.824) parts sociales de chacune des catégories de parts sociales A1 à A5, cinq cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (538.699) parts sociales de chacune des catégories de parts sociales B1 à B5 et vingt-et-un millions six cent soixante-et-onze mille huit cent quinze (21.671.815) parts sociales préférentielles;

\* The Rani 1 Life Interest Trust, représentée par Hawksford Jersey Limited a transféré cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-deux (159.262) parts sociales de chacune de catégorie de parts sociales B1 à B5 et six millions quatre cent sept mille cent trente (6.407.130) parts sociales préférentielles; et

\* The Rani 2 Life Interest Trust représentée par Hawksford Jersey Limited a transféré cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-deux (159.262) parts sociales de chacune de catégorie de parts sociales B1 à B5 et six millions quatre cent sept mille cent trente (6.407.130) parts sociales préférentielles.

Suite à ces transferts, B&M European Value Retail S.A. détient désormais toutes les parts sociales dans le capital de la Société se détaillant comme suit:

- quatre cent trente-trois mille trois cent trente-huit (433.338) parts sociales de catégorie A1 à A5;
- un million sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.739.997) parts sociales de catégorie B1 à B5;
- deux millions six cent dix mille (2.610.000) parts sociales de catégorie C1 à C5; et
- cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit (174.999.998) parts sociales préférentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098966/64.

(140118294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Backes Electricité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6651 Wasserbillig, 3, rue Nicolas Ueberecken.

R.C.S. Luxembourg B 37.247.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

- 1.- Madame Thérèse BACKES-BACH, retraitée, née à Trier (Allemagne), le 28 juillet 1940, demeurant à L-6651 Wasserbillig, 3, rue Nicolas Ueberecken,
- 2.- Monsieur Ben PÜTZ, salarié, né à Luxembourg, le 24 février 1988, demeurant à L-6666 Givenich, Maison 35A,
- 3.- Madame Gaby BACKES-FAACK, retraitée, née à Luxembourg, le 5 juin 1949, demeurant à L-6692 Moersdorf, 5, am Enneschten Flouer, et
- 4.- Madame Leslie PÜTZ, salariée, née à Luxembourg, le 13 octobre 1981, demeurant à L-6651 Wasserbillig, 5, rue Nicolas Ueberecken

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- a.- Que la société à responsabilité limitée "Backes Electricité S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-6651 Wasserbillig, 3, rue Nicolas Ueberecken, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.247, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 25 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 6 décembre 1991, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 20 octobre 1997.
- b.- Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales.
- c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société.
- d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.
- e.- Que les associés désignent comme liquidateur de la société Monsieur Madame Thérèse BACKES-BACH, préqualifiée, mission qu'elle accepte.
- f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.
- g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.
- j.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Madame Thérèse BACKES-BACH, demeurant à L-6651 Wasserbillig, 3, rue Nicolas Ueberecken.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thérèse BACKES-BACH, Ben PÜTZ, Gaby BACKES-FAACK, Leslie PÜTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2014. Relation GRE/2014/610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014098982/50.

(140119016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Bioventures Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.399.

L'an deux mille quatorze, le huit juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Gilles MARTIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines, ici représenté par Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à Kraainem, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant dûment représenté agissant en tant que seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BIOVENTURES MANAGEMENT S.à R.L.", constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1412 du 30 septembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B88.399.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier le régime de signature statutaire et en conséquence l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres (au moins), un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, qui n'ont pas besoin d'être associés, et sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Les membres du conseil de gérance sont librement et à tout moment révoqués ou nommés par l'associé unique, ou selon le cas, les associés, statuant à la majorité simple. Vis-à-vis des tiers, les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par (i.) la signature individuelle d'un gérant de classe A s'il n'y a qu'un gérant de classe A, ou ii.) par la signature conjointe de deux gérants de classe A s'il y a plus d'un gérant de classe A, ou (iii.) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

En cas de décès, d'incapacité légale ou de toute autre situation d'une durée supérieure à un mois ou permanente, ayant pour conséquence d'empêcher le Gérant de classe A d'exercer ses fonctions au sein de la Société une personne sera désignée par résolution de l'associé unique comme «Gérant Successeur» de classe A, (sous condition d'acceptation du mandat) afin d'exécuter les actes de gestion et de disposition relevant de l'objet de la société, pour une durée n'excédant pas six mois. A l'issue de cette période de six mois, ou dans l'hypothèse où le Gérant Successeur désigné serait pour une raison quelconque dans l'impossibilité d'exécuter ses fonctions ou refuserait le mandat, ses attributions seraient reprises par un nouveau conseil de gérants successeurs de classe A composé par les personnes désignées par résolution de l'associé unique, sous condition d'acceptation par ces personnes ci-avant désignées de ce mandat.. En cas d'égalité des voix dans le processus de prise de décisions par le conseil de gérants successeurs de classe A et le gérant de classe B, les voix des deux membres du conseil de gérants successeurs de classe A votant dans le même sens seront prépondérantes. Si ce conseil de Gérants venait à n'avoir qu'un seul membre de classe A votant, sa voix serait prépondérante sur celle du gérant de classe B.

Tout gérant successeur de classe A ainsi que tout gérant de classe B seront librement et à tout moment révoqués ou nommés par l'associé unique, ou selon le cas, les associés, statuant à majorité simple."

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: COZZANI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/07/2014. Relation: EAC/2014/9477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098995/59.

(140118434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Acanthus Investment S.A., Société Anonyme,  
(anc. Café Cannelle S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 174.758.

L'an deux mille quatorze.

Le deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAFE CANELLE S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.758 (NIN 2013 2200 72736),

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 23 janvier 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 668 du 19 mars 2013,

au capital social de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000.-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale en ACANTHUS INVESTMENT S.A. avec modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ACANTHUS INVESTMENT S.A.. "

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ACANTHUS INVESTMENT S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ACANTHUS INVESTMENT S.A.. "

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099020/48.

(140118213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

### **Colt Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.052.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Federico REZZONICO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3 Via Greina, 6900 Lugano, Suisse,

ici représenté par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme COLT FINANCIAL HOLDING S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.052, a été constituée par Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 du 30 juin 1994. Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, prénommé, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1239 du 27 décembre 2001.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation au 30 avril 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (850,- EUR) et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 juillet 2014. Relation GRE/2014/2588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014099037/60.

(140118998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Allianz Global Investors Luxembourg S.A., mit Sitz in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter des Kompartimentes „Europe 30“ der nachbezeichneten Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts „Commerzbank International Portfolio Management“, mit Sitz in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

hiernach mit "der Komparent" bezeichnet,

hier vertreten durch Oliver Eis, beruflich wohnhaft in Senningerberg (Luxemburg),

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 17. Juni 2014, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht hat Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts Commerzbank International Portfolio Management, mit Sitz in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S Luxembourg B n° 41022, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg am 5. August 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 402 vom 15. September 1992.

Die Nettoaktiva der Gesellschaft Commerzbank International Portfolio Management belaufen sich auf EUR 997,-, eingeteilt in 1 Aktie des Kompartimentes „Europe 30“.

Der Komparent hat sämtliche Aktien des vorgenannten Kompartimentes erworben.

Der Komparent, welcher im Besitz sämtlicher Aktien ist, erklärt dem instrumentierenden Notar, dass er unwiderruflich beschlossen hat:

- die Gesellschaft aufzulösen und sie ab sofort in Liquidation zu setzen;
- den Verwaltungsrat der Gesellschaft sowie den Abschlussprüfer zu entlasten.
- Herrn Markus Nilles, beruflich wohnhaft in Senningerberg (Luxemburg) zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator der Gesellschaft erklärt, dass jegliche Aktiva realisiert wurden und dass jegliche bekannten Passiva der sich in Liquidation befindlichen Gesellschaft ganz bezahlt wurden oder ordnungsgemäß rückgestellt sind, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist,

und dass jegliche verbleibenden Aktiva in das Eigentum des alleinigen Aktionärs übergegangen sind. Der Bericht des Liquidators bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Der Komparent erklärt desweiteren dem instrumentierenden Notar, dass, im Falle von eventuellen ausstehenden Passiva, welche zum heutigen Tag der Gesellschaft nicht bekannt sind und zu diesem Zeitpunkt somit noch nicht bezahlt sind, er sich solidarisch und unwiderruflich haftbar erklärt, um diese eventuellen unbekannt Passiva zu bezahlen.

Die vorstehenden Erklärungen wurden vom Liquidationsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l., mit beruflicher Anschrift in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg überprüft. Der Bericht dieser Prüfung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Als Ergebnis des Vorstehenden ist die Liquidation der Gesellschaft beendet und für abgeschlossen erklärt; somit hat die Gesellschaft aufgehört zu bestehen.

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft verbleiben während einer Dauer von mindestens fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Zwecks Veröffentlichungen und zu tätigenen Hinterlegungen werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

*Kosten:*

Die Kosten, die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtigem anfallen, werden auf EUR 1300.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar diese Urkunde unterschrieben.

Signé: O. Eis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31306. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099039/60.

(140119004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**DMC Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 36.016.575,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.963.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 09 juin 2014 que:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR, associé de la Société, a transféré deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie B, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie C, deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie D, deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 5 FCPR, associé de la Société, a transféré cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie A, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie C, cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie D, cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 6 FCPR, associé de la Société, a transféré six cent soixante-neuf (669) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie E

ont transféré à Dan Stanton, né le 26 juillet 1957, à Evergreen Park (Etats-Unis d'Amérique) résidant professionnellement au 1113 S. Park Terrace, IL - 60605 Chicago, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 16 juin 2014 que:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR, associé de la Société, a transféré trois cents (300) parts sociales ordinaires de catégorie A, trois cents (300) parts sociales ordinaires de catégorie B, trois cent une (301) parts sociales ordinaires de catégorie C, trois cent une (301) parts sociales ordinaires de catégorie D, trois cent une (301) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 5 FCPR, associé de la Société, a transféré deux cent dix-neuf (219) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux cent dix-neuf (219) parts sociales ordinaires de catégorie B, deux cent vingt (220) parts sociales ordinaires de catégorie C, deux cent vingt (220) parts sociales ordinaires de catégorie D, cent deux cent vingt (220) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 6 FCPR, associé de la Société, a transféré mille quatre (1.004) parts sociales ordinaires de catégorie A, mille quatre (1.004) parts sociales ordinaires de catégorie B, mille cinq (1.005) parts sociales ordinaires de catégorie C, mille cinq (1.005) parts sociales ordinaires de catégorie D, mille cinq (1.005) parts sociales ordinaires de catégorie E

ont transféré à Michael Yazdanpanah, né le 21 décembre 1957, en Téhéran (Iran) résidant au 1363 Vintage Oak Street, Simi Valley, CA 93063, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 juin 2014 que:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR, associé de la Société, a transféré quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie A, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie B, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie C, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie D, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 5 FCPR, associé de la Société, a transféré deux cent quatre-vingt douze (292) parts sociales ordinaires de catégorie A, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie B, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie C, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie D, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 6 FCPR, associé de la Société, a transféré mille trois cent trente-neuf (1.339) parts sociales ordinaires de catégorie A, mille trois cent trente-neuf (1.339) parts sociales ordinaires de catégorie B, mille trois cent trente-neuf (1.339) parts sociales ordinaires de catégorie C, mille trois cent quarante (1.340) parts sociales ordinaires de catégorie D, mille trois cent quarante (1.340) parts sociales ordinaires de catégorie E

ont transféré à Ed Cox, né le 28 janvier 1972, à Toms River (Etats-Unis d'Amérique) résidant 503 Newport Road, Millville, NJ 08332, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 juin 2014 que:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR, associé de la Société, a transféré deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie B, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie C, deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie D, deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 5 FCPR, associé de la Société, a transféré cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie A, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie C, cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie D, cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 6 FCPR, associé de la Société, a transféré six cent soixante-neuf (669) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie E

ont transféré à Todd Cutter, né le 9 janvier 1979, à Fairview (Etats-Unis d'Amérique) résidant 835 Locust Avenue, n°412, Long Beach, CA 90813, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 juin 2014 que:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR, associé de la Société, a transféré quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie A, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie B, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie C, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie D, quatre cent une (401) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 5 FCPR, associé de la Société, a transféré deux cent quatre-vingt douze (292) parts sociales ordinaires de catégorie A, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie B, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie C, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie D, trois cent quatre-vingt treize (293) parts sociales ordinaires de catégorie E;

- Bridgepoint Europe III 6 FCPR, associé de la Société, a transféré mille trois cent trente-neuf (1.339) parts sociales ordinaires de catégorie A, mille trois cent trente-neuf (1.339) parts sociales ordinaires de catégorie B, mille trois cent trente-neuf (1.339) parts sociales ordinaires de catégorie C, mille trois cent quarante (1.340) parts sociales ordinaires de catégorie D, mille trois cent quarante (1.340) parts sociales ordinaires de catégorie E

ont transféré à Eben Kane, né le 27 mars 1961, à Glendale (Etats-Unis d'Amérique) résidant 1305 Pine Avenue, Manhattan Beach, CA 90266, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099071/86.

(140118668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Constructions Schmit et Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 175.168.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme «ALBERT SCHMIT S.A.», ayant son siège social à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 8.018,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Stephan SCHMIT, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 avril 2014, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détentrices de trente-quatre (34) parts sociales.

2.- La société à responsabilité limitée «Financière Schmit & Schmit SARL», ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 135.315,

ici représentée aux fins des présentes par ses deux gérants, à savoir:

a) Monsieur Stephan SCHMIT, gérant de société, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,

b) Monsieur Christophe SCHMIT, gérant de société, demeurant à L-1934 Luxembourg, 46, rue de Leudelange,

ce dernier étant lui-même représenté par Monsieur Stephan SCHMIT, préqualifié sub a), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 juin 2014, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

détentrices de soixante-six (66) parts sociales.

Les comparantes préqualifiées, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "Constructions Schmit et Schmit SARL" (numéro d'identité 2013 24 01 307), avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175.168, issue de la scission de la société à responsabilité limitée «SOGEROUTE, société générale de génie civil», approuvée suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2013, publié au Mémorial C, numéro 814 du 5 avril 2013,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associées décident de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, de voirie et d'excavation de terrains. La société pourra exécuter toutes études, expertises, mettre au point tous projets et plans relatifs à son objet principal. La société pourra en outre acquérir, vendre, prendre ou donner à bail tous matériels, machines et engins généralement quelconques d'entreprises de constructions et de génie civil.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra notamment s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser le développement et l'extension.»

#### *Deuxième résolution*

Les associées constatent que le siège social de l'associée sub 1.-, à savoir la société anonyme «ALBERT SCHMIT S.A.», est désormais fixé à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juin 2014. Relation: CAP/2014/2424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Bascharage, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099016/63.

(140117783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

## Digital Services XXX France Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.435.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Digital Services XXX France Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 1 July 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Digital Services Holding XXX (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending (the "General Partner").

### 2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

#### (i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Digital Services XXX France Holding S.C.Sp." (the "Partnership").

#### (ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

#### (iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### (iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 1 July 2014, for an indefinite term.

### Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

*Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Digital Services XXX France Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 1. Juli 2014*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Digital Services Holding XXX (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

### 2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

#### (i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Digital Services XXX France Holding S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

#### (ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 1. Juli 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014099058/75.

(140118522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Fides Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.552.

L'an deux mille quatorze.

Le quatre juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDES FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 131.552,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2293 du 12 octobre 2007.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Katia ALLEK, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1000) ACTIONS d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-€), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire présent ou représenté, restera annexée au présent procès-verbal avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Esch/Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Allek, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014099114/50.

(140118017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

**Feneris Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.053.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Federico REZZONICO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3 Via Greina, 6900 Lugano, Suisse,

ici représenté par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme FENERIS FINANCIAL HOLDING S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.053, a été constituée par Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 8 mars 1994. Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, prénommé, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 560 du 24 juillet 2001.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cent quatre mille deux cents Euros (EUR 104.200,-) représenté par quatre mille cent soixante-huit (4.168) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation au 30 avril 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante Euro (850,- EUR) et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 juillet 2014. Relation GRE/2014/2589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014099128/61.

(140119001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

#### **Dietlux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8037 Strassen, 13, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 84.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099069/9.

(140118186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

#### **SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.488.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2014098717/10.

(140116546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

#### **United Brazil Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.147.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014098794/11.

(140117826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**United Commonwealth Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.713.300,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.558.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014098795/11.

(140117693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Seqvoia, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.001.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098716/9.

(140117572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**Silser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098720/10.

(140116979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---

**A.M.P.G. S.A., A.M.P. Grenailles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 35.568.

Veillez noter que le siège social du commissaire INTERAUDIT se trouve désormais à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour A.M.P. GRENAILLES S.A. en abrégé A.M.P.G. S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014098887/13.

(140118451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

---

**Société du Parking de la Piscine Olympique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098733/10.

(140117626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

---